

Hauts-de-Seine / Nord

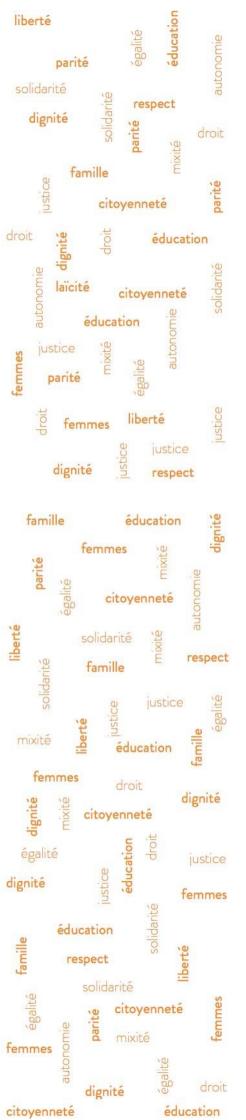
2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

1.	2019 EN BREF	4
	LES FAITS MARQUANTS 2019	6
2.	ACTIVITÉ(S)	10
1	. INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES	15
	Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit	15
	Analyse des permanences	23
	Analyse statistique de l'activité au siège	26
2	2. ACTIONS COLLECTIVES	29
3	B. SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES	35
	L'accompagnement juridique des victimes	36
	La consultation psychologique	38
	La prise en charge des auteurs de violences conjugales	41
	La formation des policiers	43
	L'analyse des ordonnances de protection 2018	44
3.	PROJETS	46
1	. Les projets en direction des jeunes	47
	"Filles et garçons : tous égaux" : actions sur les stéréotypes de genre	47
	Jeunes et citoyens	51
	Ateliers philo "Critique et moi"	52
2	Promotion de la citoyenneté	54
	Atelier GIPA "être parents après la séparation"	54
	Citoyenneté et valeurs de la République	55
4.	PERSPECTIVES	56
	Maison des femmes	57
	Prise en charge des auteurs	57
	Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail	57
	Action en direction des jeunes	57



2019 EN BREF

LES CHIFFRES CLÉS 2019

10

SALARIE.E.S

Mobilisé.e.s sur la question du droit des femmes

11 628

PERSONNES INFORMÉES

Au global sur l'année 2019

6 565

ENTRETIENS JURIDIQUES

Au total sur l'année 2019

272

INFORMATIONS COLLECTIVES

Actions de sensibilisation, formations, forums, ciné-débats...

1 633

PERSONNES INFORMEES

Pour des questions relatives aux violences faites aux femmes

51

PERMANENCES

Dans 11 communes du Nord 92

25 180

DEMANDES JURIDIQUES TRAITÉES

Au cours d'entretiens individuels

363

ENTRETIENS PSYCHOLOGIQUES

99% de femmes parmi les personnes reçues

4 700

PERSONNES SENSIBILISÉES COLLECTIVEMENT

Dans le cadre d'informations collectives, de formations ou d'actions de prévention

2 271

DEMANDES TRAITEES

Pour des questions relatives au droit des étrangers et à la nationalité

LES FAITS MARQUANTS 2019

Accompagnement des victimes

L'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales est un travail toujours plus complexe en raison de la prise en compte du rythme de la victime, de sa réflexion sur les répercussions qu'implique la séparation avec l'auteur des violences et de la prise en charge des enfants exposés aux violences. Les conséquences engendrées par cette rupture sont souvent synonymes de précarité en matière pécuniaire et/ou administrative. Ainsi, le parcours de sortie des violences est long, douloureux et difficile.

Malgré une politique volontariste, sur le terrain, les moyens manquent : saturation des centres d'hébergement d'urgence, sous effectifs et manque de formation des personnels de police, délais trop longs des décisions de justice (civiles ou pénales), manque de consultations spécialisées pour les victimes et leurs enfants (un an d'attente en CMP et CMPP)...

En effet, les mères victimes se heurtent très souvent à la nécessité d'orienter les enfants exposés aux violences conjugales vers du soin. L'offre sanitaire est largement saturée dans le département. De plus, l'obligation d'avoir l'accord du père pour que les enfants puissent être suivis représente une difficulté supplémentaire. Ces enfants, souvent en grave souffrance, bénéficient rarement d'une prise en charge thérapeutique adaptée à leur problématique.

Femmes étrangères victimes de violences conjugales

Pour les femmes étrangères, le parcours de sortie des violences est d'autant plus éprouvant lorsque vient se heurter la question du droit au séjour. Afin de faciliter l'accès aux droits des femmes étrangères victimes de violences, le CIDFF propose des permanences spécialisées.

En 2019, le CIDFF a initié une réflexion en collaboration avec la Direction des migrations et de l'intégration sur la question du traitement préfectoral des demandes de titres de séjour des femmes victimes de violences conjugales. Il existe en effet dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) des dispositions spécifiques à ce sujet.

Aussi, le CIDFF 92 Nord souhaite voir la création d'un bureau spécifique au sein de la Direction des Migrations et de l'Intégration (DMI), avec des plages horaires dédiées et en lien avec les associations locales, en vue de permettre une meilleure prise en charge et orientation des victimes de violences conjugales, dans l'intérêt des usager-e-s et de l'administration préfectorale.

• Les jeunes filles victimes de violences

Le CIDFF constate une augmentation des sollicitations de la part de jeunes femmes victimes de violences, à la fois dans les permanences juridiques et en consultation psychologique. Ceci s'explique par le nombre croissant d'actions de sensibilisation en direction des jeunes et par l'ouverture d'une permanence spécialisée au sein de l'Espace santé jeune de Nanterre.

L'étude de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert, sur les « Jeunes femmes victimes de violences », met en lumière le fait que les jeunes femmes sont surexposées aux violences, par rapport à leurs ainées : viols, agressions sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles et prostitution y compris au sein de la famille et du couple. Elles cumulent plus souvent des difficultés : précarité, non accès au droit, violences, isolement...

Le CIDFF se réjouit donc d'être enfin identifié par les jeunes comme un lieu ressource, leur offrant un accompagnement spécialisé, dans un cadre sécurisant. Les jeunes filles sont effectivement encore trop souvent dans l'angle mort de toutes les politiques publiques et associatives.

• Changement de nom

Suite à la disparition du CIDFF de Boulogne, le CIDFF 92 Nanterre est devenu le CIDFF 92 Nord. Le département des Hauts de Seine est désormais couvert au nord du département par le CIDFF 92 Nord et au Sud par le CIDFF 92 Sud, offrant un accès au droit au plus près des populations.

Visite de la secrétaire d'Etat aux solidarités

Le 19 novembre 2019, le CIDFF a eu l'honneur de recevoir la visite de Christelle Dubois, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé et du Préfet des Hauts de Seine accompagnée de la déléguée départementale aux Droits des femmes ainsi que de Samir Abdelwahab, conseiller municipal de Nanterre. Cette rencontre a permis de communiquer sur les difficultés rencontrées par les femmes, notamment les mères isolées et les femmes victimes de violences. Les échanges constructifs ont permis d'identifier des pistes de travail visant à améliorer l'accompagnement des publics les plus fragiles. Cette rencontre a mis en exergue l'importance du travail partenarial au niveau local. Le projet d'ouvrir une Maison des Femmes et de l'égalité à Nanterre est ainsi apparu comme un outil pertinent et indispensable.

Prise en charge des auteurs / Table ronde à Moscou

Le CIDFF était invité le 4 décembre 2019 par l'Ambassade de France à Moscou pour présenter son travail en matière de prise en charge des auteurs de violences conjugales, dans le cadre de la fin de la présidence française au Conseil de l'Europe. Notre structure est intervenue pour présenter son programme de prise en charge des auteurs de violences conjugales dans le cadre des stages de responsabilisation mis en place dans le département des Hauts-de-Seine. Ces stages s'inscrivent dans la lutte contre la récidive ou la réitération, en mettant l'accent sur le suivi des auteurs. L'objectif principal consiste en une prise de conscience de ce qu'est la violence et de sa responsabilité dans ce mode de fonctionnement. Le but est de favoriser la mise en place de comportements alternatifs à la violence.



PROPOSITIONS de la FRCIDFF lle de France "Ma loi pour les femmes"

Lutte contre les violences

1. Création de tribunaux spéciaux pour les violences faites aux femmes

Créer des tribunaux spéciaux à l'image de ce qui existe en Espagne, aussi bien en matière pénale que civile, avec des juges spécialisé-es et formé-es.

2. Modification de la loi de 2018 sur les violences sexistes et sexuelles

Suivre les recommandations du Haut Conseil à l'Egalité en se conformant à l'impératif de protection des enfants et à nos principes fondamentaux.

Redéfinir le viol et les agressions sexuelles : Loi modifiant la définition du viol et de l'agression sexuelle sans lien avec les notions de violence, contrainte, menace ou surprise mais fondée sur la notion d'absence de consentement avec une inversion de la charge de la preuve.

Rendre effectif et obligatoire l'éducation au consentement et à la non-violence des filles et des garçons dès l'âge de trois ans et tout au long de l'éducation obligatoire.

3. Généralisation des bons-taxis et des nuitées d'hôtel

Généraliser les bons-taxis et nuitées d'hôtel au bénéfice des victimes de violences en grande précarité.

4. Généralisation des ITT psychologiques dans toutes les UMJ

Financer des postes de psychiatres dans chaque UMJ pour harmoniser les pratiques et permettre à chaque victime de violences de bénéficier d'ITT psychologiques, indispensables à la qualification des violences en vue d'une réponse pénale adaptée.

5. Formation des professionnel-les

Généraliser la formation des professionnel-les de santé, du social, de la justice, de la police et de l'éducation : en formation initiale et continue, dispensée par des acteurs spécialisés dans le domaine.

6. Prise en charge des auteurs : outil de lutte contre la récidive

Créer des CHRS spécialement pour les auteurs de violences.

Financer des stages de responsabilisation et des injonctions de soins pour les auteurs afin de lutter contre la récidive.

Informer obligatoirement les victimes de violences de l'application des sanctions et du suivi du mis en cause.

7. Enfants exposés aux violences

Modifier l'article 515-11 du Code civil afin que le JAF puisse autoriser la victime de violences à consentir seule au suivi psychologique des enfants.

Promotion de l'égalité femmes/hommes

1. Création de Maison des femmes et de l'Egalité / Création d'un Observatoire des violences faites aux femmes dans chaque département

Créer des lieux mutualisés avec une offre de service diversifiée.

Créer des observatoires départementaux permettant la compilation des chiffres des violences, la cohérence de la réponse publique et la coordination des acteurs spécialisés.

2. Education non sexiste

Généraliser la prévention dès le plus jeune âge en renforçant l'éducation à l'égalité. Former le corps enseignant aux différentes discriminations, aux stéréotypes et au genre.

3. Egalité salariale

Rappeler le principe d'une égalité salariale entre les femmes et les hommes ET prendre tout moyen législatif (sanctions financières et pénales fortes) permettant d'aboutir à l'égalité réelle dans le délai d'un an.

4. Droit à l'IVG et contraception

Inscrire dans le préambule de la Constitution le droit à l'IVG et à la contraception. Supprimer la clause de conscience.

Rendre gratuits l'avortement et les moyens de contraception, y compris masculine.

Rendre obligatoire sur chaque territoire la création d'un centre de planification et d'éducation familiale.

5. Alignement du congé paternité sur le congé maternité

Allonger le congé paternité (concernant l'autre parent, que ce soit un homme ou une femme) et prévoir une indemnisation identique à celle du congé maternité (naissance ou adoption) ; voire le rendre obligatoire sur une partie.

6. Petite enfance / Parentalité

Augmenter les capacités d'accueils collectifs à horaires variables (de nuit) et à tarifs accessibles, de manière communale et intercommunale.

Élargir le système d'aides pour le financement des assistantes maternelles.

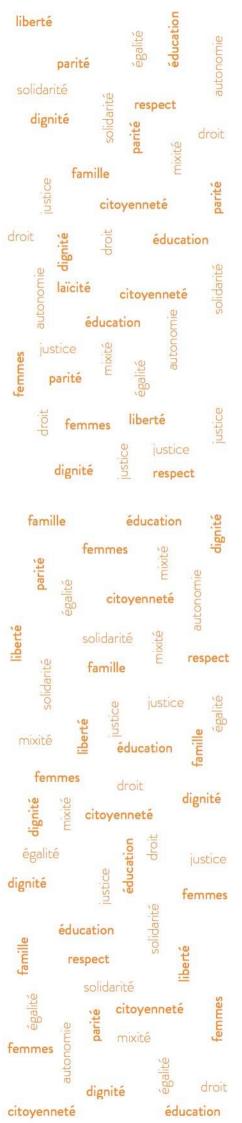
Prolonger la déduction d'impôts aux enfants de plus de 6 ans jusqu'à la fin de l'école primaire.

Remplacer le terme « autorité » parentale par « responsabilité » parentale dans la loi.

7. Logement

Assouplir les conditions de l'article 8-2 de la loi du 6 juillet 1989 afin d'inclure les mesures alternatives aux poursuites comme élément de preuve des violences permettant de lever la clause de solidarité.

Modifier l'article 373-2-9-1 du Code civil pour permettre au JAF de statuer de manière définitive sur le sort du logement et aligner de ce fait la situation des couples non mariés sur celle des couples mariés.



ACTIVITÉ(S)

UN RÉSEAU NATIONAL

Fondée en 1972 à l'initiative de l'État, la Fédération Nationale des CIDFF est signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État. La Fédération nationale est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle représente les CIDFF auprès des instances nationales, européennes et internationales.

La Fédération Nationale des CIDFF assure la coordination nationale des 106 structures. Répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et des outre-mer, les CIDFF animent plus de 1 500 permanences de proximité, en milieu urbain, rural ou sensible. Le réseau des CIDFF informe près de 500 000 personnes et délivre près de 950 000 informations.

La mission des CIDFF est reconnue dans le code de l'action sociale et des familles. Le décret du 23 décembre 2015 précise leur champ d'action qui se situe dans le domaine de l'accès aux droits : informer, orienter et accompagner les femmes en particulier et les familles dans la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, l'emploi, la création d'entreprise, la citoyenneté, la santé et la sexualité.

Tête de réseau, la Fédération Nationale, propose des services qui permettent aux CIDFF de professionnaliser leur action : un centre de ressources documentaires en ligne, un service de formation, une veille juridique, un service statistique qui agrège et analyse les données statistiques recueillies auprès des CIDFF. La Fédération Nationale des CIDFF élabore des outils adaptés aux pratiques professionnelles de son réseau : guides, support de communication, référentiels métiers. Régulièrement associée à des programmes européens, elle lance et promeut des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle crée des partenariats à même d'être déclinés localement. Actrice et observatrice des évolutions de la société, la Fédération Nationale organise des journées thématiques, colloques ou séminaires animés par des experts reconnus dans leur domaine de compétence.

Enfin, la Fédération Nationale des CIDFF travaille en étroite collaboration avec l'administration centrale du Service des droits des femmes et de l'égalité ainsi qu'avec ses services déconcentrés. Elle est régulièrement auditionnée par les commissions parlementaires chargées des droits des femmes (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique, social et environnemental) pour livrer sa connaissance des problématiques émergentes concernant les femmes et les familles.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : CIDFF 92 Nord

N° SIRET: 317 780 641 00021

RNA: w922006005

Publié au JO le : 11/12/1972

Objet(s) de l'association :

Afin de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association, qui s'interdit toute activité politique ou confessionnelle, a pour objet :

- D'informer les femmes et les familles sur leurs droits, dans une approche globale telle que définie par l'art. D 217-1 du décret du 23 décembre 2015 ;
- De favoriser l'accès au droit du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'accompagnement et/ou l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial, ceci de façon confidentielle et si nécessaire anonyme ;
- De favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, notamment au sein des dispositifs tels que les contrats de pays et les contrats d'agglomération ainsi que ceux liés à la politique de la ville, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi :
- De proposer, de développer et/ou de mettre en œuvre toute action en matière de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes et contre les discriminations sexistes ;
- De diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le conseil d'administration de l'association;
- De relayer auprès du public, les mesures législatives et l'action des pouvoirs publics permettant la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De porter à la connaissance du CNIDFF-fédération nationale des CIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Adresse du siège social: 71 rue des Fontenelles – 92 000Nanterre

Adresse du site internet: http://hautsdeseine-nord.cidff.info/

Nom du président : Stéphane LAURENT

Nom de la directrice : Anne-Charlotte JELTY

Agréments: Triennal (service droit des femmes) 2019/2021

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES ACTIFS:

- Stéphane LAURENT (Président)
- Marine WELLER (Secrétaire Générale)
- Jacques STEVENIN (Trésorier)
- Hellène TELLIER, AFED 92
- Claude DUVERNOY, Avocat, membre du conseil de l'ordre

MEMBRES DE DROIT, avec voix Consultative:

- Annie GUILBERTEAU, Directrice de la Fédération Nationale des CIDFF
- Claude MAFFAT, Président de la FR-CIDFF
- Lucile GOLDSCHMIDT, Présidente CIDFF 92 Sud

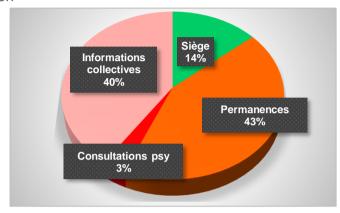
PRÉSENTATION

Depuis sa création en 1972, le CIDFF 92 Nord met en œuvre des actions visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Le CIDFF propose différents modes d'actions :

- Des permanences juridiques individuelles
- Une consultation psychologique
- Des actions de formation et de sensibilisation
- Une activité en réseau

Les permanences juridiques au siège représentent 14% des personnes informées, les permanences extérieures 43%, les actions collectives 40%, et la consultation psychologique 3%.



Les missions

- Favoriser l'accès au droit par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'orientation et l'accompagnement dans les domaines juridiques,
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons,
- Travailler en partenariat avec les collectivités territoriales, les instances administratives et associatives concernées par son activité et porter à la connaissance de ces dernières les problèmes spécifiques exprimés par les femmes afin de permettre la recherche de solutions adaptées.

Le CIDFF 92 Nord est membre de plusieurs organismes :

- → Fédération Régionale des CIDFF d'Ile-de-France (FR CIDFF IdF)
- → Fédération Nationale des CIDFF (FNCIDFF)

Le CIDFF 92 Nord est habilité par le Service Droit des Femmes (SDFE) et à ce titre assure une mission d'intérêt général. L'agrément a été renouvelé pour la période 2019/2021.

Le CIDFF travaille également en partenariat avec les acteurs locaux du département ; qu'ils soient institutionnels ou associatifs (EDAS, CAF, mairies, centres sociaux, associations, clubs de prévention...). Une étroite collaboration avec le Centre Hubertine Auclert permet également d'échanger sur différents sujets (violences conjugales, cyberviolences, harcèlement de rue...).

Une équipe professionnelle et spécialisée

Le CIDFF composé d'une directrice, d'une secrétaire, de sept juristes et d'une psychologue (soit 10 salariées pour 9.5 ETP), tout.e.s salarié.e.s, spécialisé.e.s dans les droits des femmes.

L'équipe, très stable, qualifiée et expérimentée, assure une participation active et motivée tout au long de l'année. La connaissance des freins particuliers qui pèsent sur les femmes est une compétence spécifique des salarié.e.s du CIDFF 92 Nanterre, qui leur permet de délivrer des informations personnalisées et adaptées aux besoins des personnes rencontrées.

1. INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES

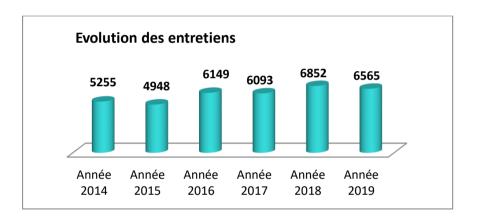
Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit

Le CIDFF 92 Nord tient des permanences juridiques dans différentes villes de la boucle nord du département des Hauts-de-Seine.

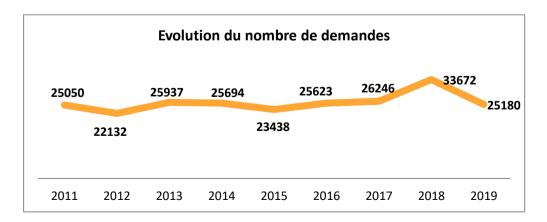
En 2019, **51 permanences** sont mises en place dans **11 communes**, ce qui permet d'apporter une réponse de proximité aux besoins des justiciables (une permanence = 1 juriste qui renseigne pendant une demi-journée soit par téléphone soit en entretien).

Les entretiens

En 2019, 6 565 personnes ont été informées individuellement.

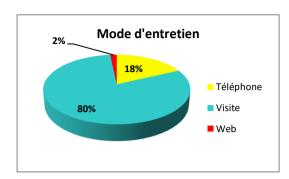


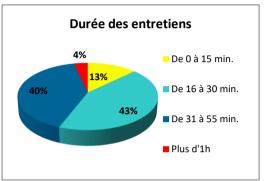
En 2019, les sept juristes du CIDFF ont traité **25 180** demandes d'information. Ce chiffre est légèrement inférieur à l'année dernière, ce qui s'explique par la nature des entretiens, qui sont plus longs, et par les perturbations de la fin d'année (mouvements sociaux).



La grande majorité (80%) des entretiens sont des entretiens physiques. Les entretiens téléphoniques concernent principalement la permanence du siège et les suivis tandis que les informations délivrées par mail restent largement marginales.

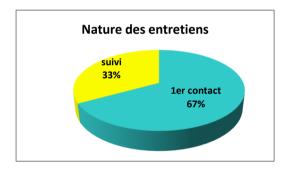
La durée des entretiens varie en fonction des demandes. Les rendez-vous de plus d'1h correspondent principalement aux situations de violences et de droit des étrangers, qui nécessitent une écoute particulière et un accompagnement spécifique. La durée des entretiens augmente, au regard de la complexité des situations et de la précarisation des individus (44% de plus de 30 min en 2019 contre 39% en 2019).



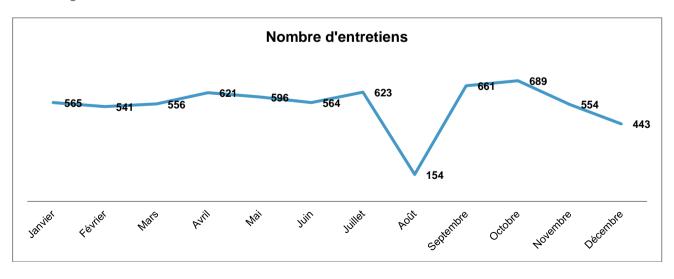


4336 entretiens correspondent à des premiers rendezvous avec les juristes, 2134 sont des entretiens de suivis.

L'augmentation du nombre de suivi correspond essentiellement à l'augmentation du nombre de femmes victimes de violences accompagnées par le CIDFF.

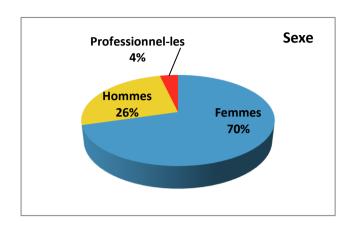


L'analyse statistique du nombre d'entretiens par mois montre qu'après le 8 mars et le 25 novembre, le CIDFF est particulièrement sollicité. Au mois d'août, seul le siège reste ouvert au public, l'ensemble des structures partenaires étant fermées. On constate également une baisse au mois de décembre, dûe aux grèves.



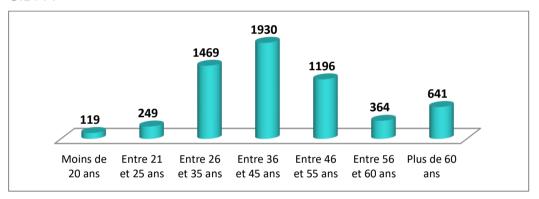
Répartition par genre

Le public du CIDFF est majoritairement féminin, ce qui correspond à sa mission première. 4 596 femmes ont ainsi été informées individuellement (70%). 1 693 hommes, 40 couples et 236 professionnel-les ont également eu recours aux services des juristes du CIDFF. Leurs compétences sont désormais bien identifiées auprès de nos partenaires qui n'hésitent pas à nous contacter afin d'obtenir des renseignements.



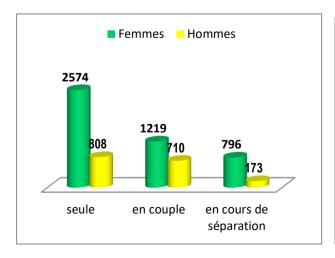
Répartition par âge

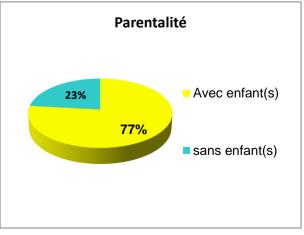
32% du public a entre 36 et 45 ans. Les moins de 25 ans sont sous-représentés puisqu'ils constituent seulement 6% du public informé. Les plus de 60 ans représentent 12% du public du CIDFF.



Situation de famille

54% du public vit seul. 31% est en couple et 15% est en cours de séparation. 77% du public déclare avoir au moins un enfant, ce chiffre est de 80% chez les femmes. La part des familles monoparentales est importante.

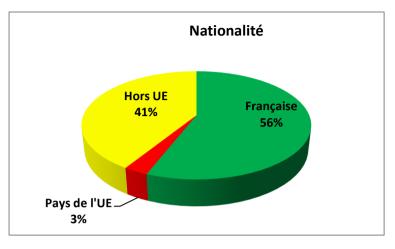




Nationalité

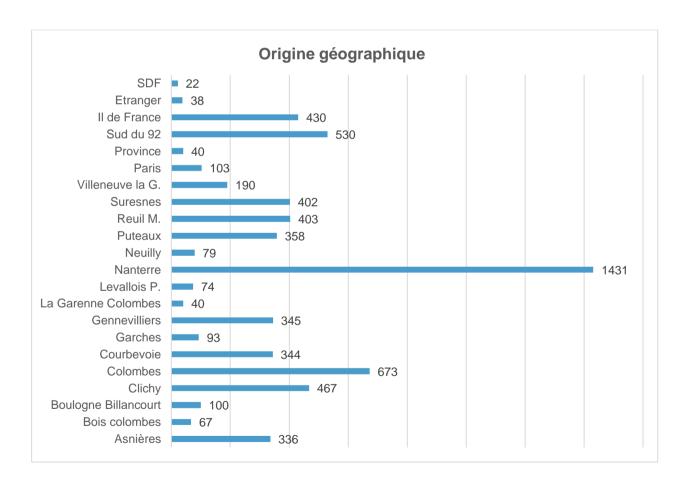
La majorité du public informé par le CIDFF est de nationalité française (56%). Néanmoins, 44% du public est de nationalité étrangère, en particulier de pays hors de l'Union Européenne.

Les sollicitations en droit des étrangers sont en constante augmentation. Ceci s'explique par l'ouverture de nouvelles permanences spécialisées en droit des étrangers par le CIDFF.



Origine géographique

99% de notre public vit en France. Le public qui consulte le CIDFF habite essentiellement le nord du département. 22% de notre public vit à Nanterre. Cela s'explique par le nombre important de permanences (siège, TGI, centres sociaux) dans cette ville. 10% vit à Colombes, 6% à Rueil Malmaison et 7% à Clichy, 5% à Gennevilliers et à Puteaux.

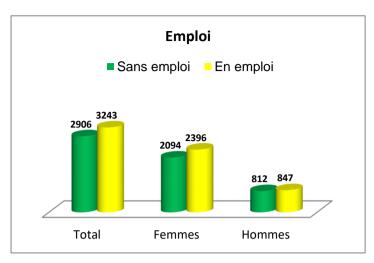


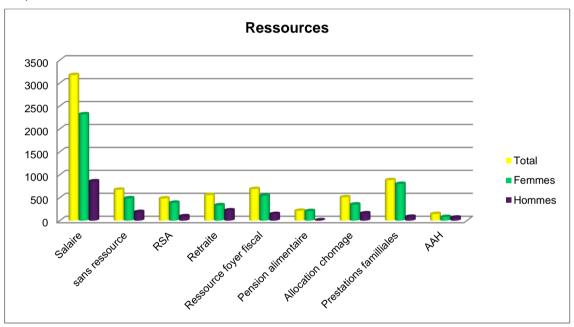
21% vit dans un quartier politique de la ville. Ceci s'explique par notre forte présence dans ces zones (19 permanences).

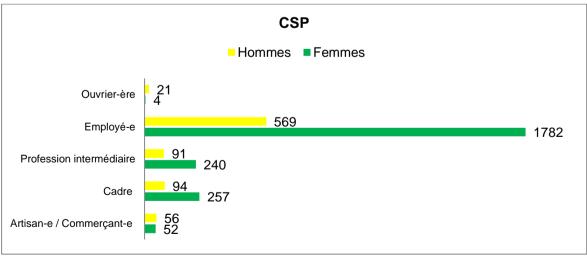
Emploi

52% du public informé occupe un emploi tandis que 48% se déclare sans emploi. Les femmes sont un peu plus touchées par le chômage et l'inactivité que les hommes.

Si 52% du public informé occupe un emploi, 50% déclare un salaire comme revenu, 8% des allocations chômage, 8% se déclare au RSA, 9% à la retraite. 11% du public se déclare sans ressources.

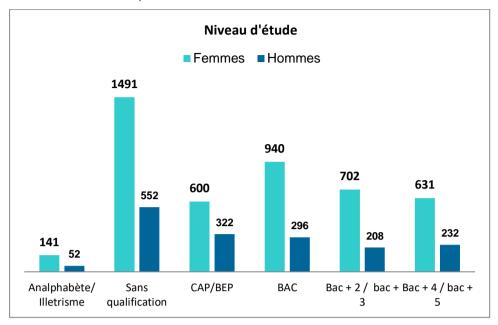




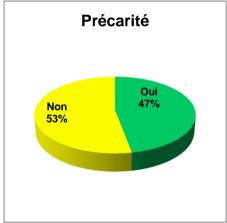


Si presque toutes les CSP sont représentées, la majorité du public est « employé ».

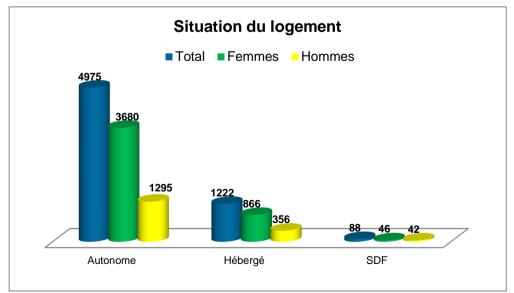
3% du public est analphabète, ce qui rend les entretiens plus longs et l'accompagnement plus compliqué en raison du manque d'autonomie des usagers/ères. 32% est sans qualification et 49% a un niveau supérieur au BAC.



46% des personnes informées se trouvent dans une situation de précarité, 20% d'entre elles étant hébergées (14% par un tiers et 5% par une institution) et 1.5% SDF. On note que la solidarité vient compenser le manque de place en centre d'hébergement.



En 2019, il était toujours aussi difficile de joindre le 115 dans les Hauts de Seine. Le manque de places d'hébergement d'urgence reste une problématique majeure.

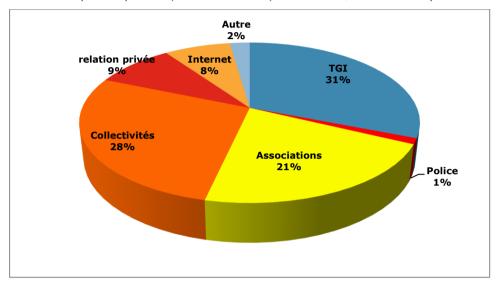


Prescripteurs

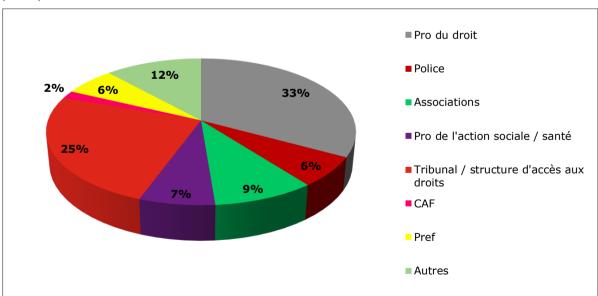
Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels ou associatifs.

Le public nous est orienté par le TGI et les collectivités (EDAS, PMI, Mairie, CCAS...) et les associations (centres sociaux dans lesquels nous tenons des permanences).

On note que le bouche à oreille fonctionne également de mieux en mieux. En 2019, même si nous constatons une augmentation des orientations via le 3919, ce chiffre reste anecdotique par rapport aux autres prescripteurs (27 orientations). De même, nous avons peu d'orientation de la police (76)

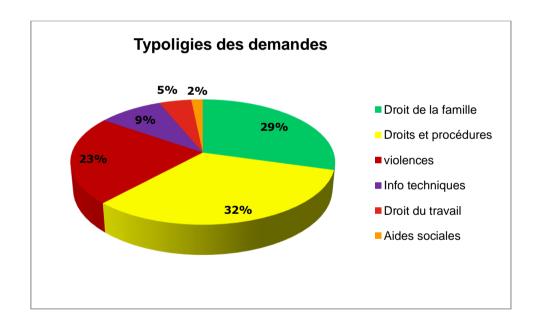


Le CIDFF réoriente le public vers les acteurs locaux spécialisés, en fonction de la nature des demandes. Il s'agit principalement des avocats, des autres permanences (Crésus, ADIL, Escale, AFED, Nouvelle Voies...), de la justice et de la police. Les professionnels du droit sont principalement les avocats, les huissiers et les notaires.



Typologie des demandes

Domaines	Typologies des demandes	Nombre	%
Droit de la famille	Unions, ruptures, conséquences par rapport aux enfants et aux biens, problèmes intrafamiliaux	7 277	29%
Droit et procédures	Procédures civiles, administratives et pénales DIP, Aide juridictionnelle	8 162	32%
Violences	Violences conjugales, Violences intrafamiliales	5 652	23%
Droit du travail	Contrat de travail, Licenciement, Retraite, Congé, Formations	1 152	5%
Informations techniques et pratiques	Informations générales sur les droits des femmes, les professionnel-les et les démarches administratives	2 310	9%
Aides sociales	Aide aux démarches, Prestations sociales, Chômage	1 048	2%



Spécialisé en droit de la famille et accompagnement des femmes victimes de violences, le CIDFF intervient bien dans son champ de compétence. Le droit des étrangers représente également une part importante des demandes juridiques ainsi que le droit du travail, du fait de l'ouverture en 2019 de permanences spécialisées.

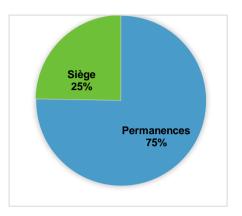
Analyse des permanences

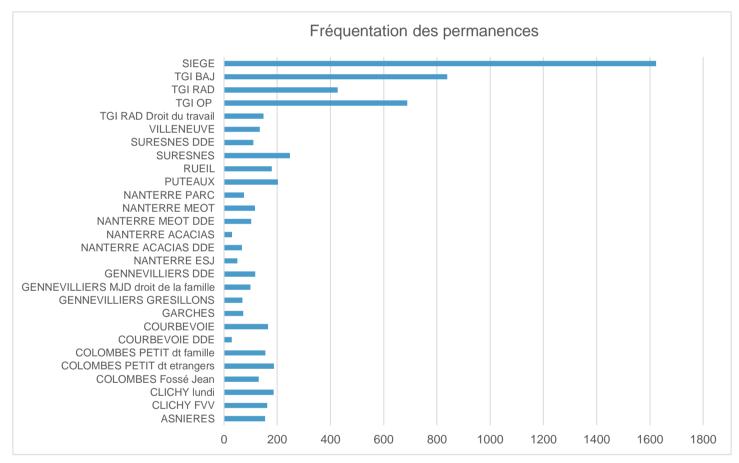
Sur les 6 565 personnes informées en 2019, 4 942 personnes ont été reçues dans les permanences et 1623 au siège de l'association.

En 2019, les permanences représentent 75% de l'activité globale d'accès au droit.

Cette augmentation constante depuis 3 ans s'explique par l'ouverture de nouvelles permanences chaque année. Ceci prouve la confiance de nos partenaires.

La grande majorité des permanences ont lieu une fois par semaine, sauf au siège et au TGI où le public est reçu tous les jours. En moyenne, pour une permanence hebdomadaire, ce sont 145 personnes qui sont informées par an (fermeture en août et une semaine à Noël).





Les permanences du CIDFF s'inscrivent dans la politique d'accès au droit dans les Hauts de Seine. L'objectif est de favoriser l'accès aux informations juridiques gratuites par des permanences spécialisées de proximité. Le CIDFF intervient donc dans 28 lieux différents dans 11 communes des hauts de Seine.

Personnes informées dans chaque lieu de permanence

	Nb personnes	Femmes	Nationalité française	En emploi	QPV	Précarité
ASNIERES	154	80%	63%	49%	33%	42%
CLICHY FVV	162	77%	52%	61%	9%	50%
CLICHY lundi	186	70%	59%	57%	9%	42%
COLOMBES Fossé Jean	130	77%	43%	54%	62%	62%
COLOMBES Petit Colombes DDE	187	55%	11%	44%	55%	59%
COLOMBES Petit Colombes famille	155	64%	29%	58%	43%	55%
COURBEVOIE DDE	29	52%	7%	48%	11%	44%
COURBEVOIE	165	78%	80%	59%	1%	30%
GARCHES	72	74%	70%	71%	0%	27%
GENNEVILLIERS GRESILLONS	69	67%	61%	45%	38%	35%
GENNEVILLIERS MJD Dt famille	99	73%	64%	40%	26%	38%
GENNEVILLIERS MJD DDE	117	65%	10%	44%	29%	42%
NANTERRE ESJ	50	55%	52%	20%	31%	56%
NANTERRE ACACIAS DDE	67	64%	12%	37%	49%	65%
NANTERRE ACACIAS	30	73%	67%	60%	80%	41%
NANTERRE MEOT DDE	102	69%	8%	32%	50%	46%
NANTERRE MEOT	116	69%	56%	36%	53%	69%
NANTERRE PARC	75	84%	48%	28%	60%	71%
PUTEAUX	203	78%	67%	58%	5%	35%
RUEIL	179	77%	74%	65%	0%	37%
SIEGE	1623	76%	60%	61%	14%	39%
SURESNES	248	76%	76%	62%	1%	34%
SURESNES DDE	110	72%	18%	35%	4%	50%
TGI OP	689	69%	67%	47%	22%	55%
TGI RAD	427	58%	57%	42%	20%	48%
TGI BAJ	839	59%	55%	43%	19%	53%
TGI RAD Droit du travail	148	58%	66%	49%	10%	45%
VILLENEUVE	134	100%	50%	50%	32%	58%

De façon globale, le public du CIDFF est majoritairement féminin. Les taux d'emploi varient en fonction du lieu de la permanence (QPV ou non) duquel découlent des taux de précarité disparates.

Nature des demandes dans chaque lieu de permanence

	Droit de la famille	Violences	Droit du travail	Info techniques et pratiques	Droit et procédures
ASNIERES	43%	19%	0%	12%	30%
CLICHY FVV	41%	34%	0%	4%	21%
CLICHY lundi	44%	11%	0%	9%	34%
COLOMBES Fossé Jean	29%	22%	1%	6%	36%
COLOMBES PETIT DDE	3%	4%	1%	15%	78%
COLOMBES PETIT dt famille	23%	20%	4%	8%	43%
COURBEVOIE DDE	1%	7%	0%	36%	55%
COURBEVOIE	44%	24%	1%	10%	31%
GARCHES	49%	26%	7%	9%	19%
GENNEVILLIERS GRESILLONS	38%	28%	1%	14%	30%
GENNEVILLIERS MJD famille	44%	27%	0%	10%	30%
GENNEVILLIERS DDE	3%	3%	1%	32%	61%
NANTERRE ESJ	10%	57%	1%	5%	16%
NANTERRE ACACIAS DDE	1%	2%	1%	37%	59%
NANTERRE ACACIAS	27%	26%	21%	3%	20%
NANTERRE MEOT DDE	4%	1%	1%	38%	55%
NANTERRE MEOT	29%	19%	5%	11%	33%
NANTERRE PARC	22%	24%	14%	7%	30%
PUTEAUX	39%	32%	1%	5%	21%
RUEIL	40%	34%	2%	6%	20%
SIEGE	25%	33%	6%	8%	41%
SURESNES	35%	24%	2%	10	26%
SURESNES DDE	5%	2%	1%	10%	80%
TGI OP	37%	27%	2%	5%	27%
TGI RAD	20%	16%	8%	11%	42%
TGI BAJ	14%	13%	12%	9%	46%
TGI RAD Droit du travail	14%	16%	33%	4%	29%
VILLENEUVE	36%	36%	0%	10%	29%

Les principales demandes concernent le droit de la famille et les violences, ce qui prouve que le champ d'intervention du CIDFF est bien connu du public et que les partenaires orientent correctement les usagers vers nos permanences.

Les violences représentent entre 1% et 57% selon les lieux. Les chiffres varient en fonction de la spécificité des permanences. Ainsi, certaines d'entre elles sont dédiées à l'accompagnement des femmes victimes de violences, ce qui explique les chiffres élevés. A contrario, les permanences en droit des étrangers reçoivent peu de FVV.

Les demandes en droit du travail sont plus ou moins importantes en fonction des lieux de permanences. Cela dépend là aussi des orientations qui sont faites vers les permanences du CIDFF par la structure d'accueil. Il s'agit le plus souvent de questions liées aux contrats des assistantes maternelles, des questions liées aux modalités de rupture du contrat de travail, aux congés...

Les demandes liées au droit des étrangers représentent une part variable en fonction des spécificités des permanences.

Analyse statistique de l'activité au siège

L'accueil du public est assuré tous les jours au siège de l'association du CIDFF 92 Nord. Le public est informé sur rendez-vous ou bien par téléphone 9 demi-journées par semaine.

Cette permanence du CIDFF est, depuis de nombreuses années, identifiée par les institutions, les travailleurs sociaux et les partenaires qui connaissent l'implantation et la mission d'information juridique du CIDFF.

Lieu d'information par téléphone et d'accueil du public, c'est aussi un lieu ressource pour les juristes qui peuvent y consulter une documentation très étoffée dans tous leurs domaines d'action leur permettant d'aborder la globalité des situations qu'elles sont susceptibles de rencontrer au cours des entretiens.

Le fonds documentaire est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions législatives. La veille juridique est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'activité des juristes. Cela permet au CIDFF 92 Nord de jouer pleinement son rôle de centre d'information globale à destination du public.

Lieu de centralisation de l'information, le siège permet également à l'équipe d'échanger sur certains dossiers, de s'auto-former et de mutualiser les informations relatives aux différentes permanences satellites tenues au sein des communes.

Analyse du public :

En 2019, 1608 personnes ont été informées au siège. C'est légèrement moins que l'année dernière. Ceci s'explique par le nombre important de réunions et d'actions collectives auxquelles les juristes ont dû assister, nous obligeant à fermer la permanence physique du siège. De plus, les mouvements de grèves de fin d'année ont également perturbé la permanence. De nombreuses personnes, n'ont pas pu honorer leur rdv, faute de transport.

1225 femmes (76%), 206 hommes, et 177 professionnel-les (11%).

1011 personnes ont été renseignées par téléphone (63%), 511 personnes (contre 460 l'année dernière) lors d'entretiens physiques (32%) et 86 personnes par mails (5%). Le nombre de demandes de rendez-vous au siège reste élevé.

Age:

8% des personnes a moins de 25 ans. 30% a entre 26 et 35 ans.

37% a entre 36 et 45 ans.

16% a entre 46 et 55 ans.

4% a plus de 56 ans.

6% a plus de 61 ans

Situation familiale:

52% des personnes reçues vivent seul(e)s ; 29% vivent en couple et 19% sont en cours de séparation.

76% des personnes informées ont un ou des enfants à charge, il s'agit essentiellement de femmes (77%).

60% sont de nationalité française, 40% sont étrangers dont 38% hors UE.

15% du public vivent dans un quartier politique de la ville.

37% sont sans emploi. Les 61% en emploi sont principalement des employés, les cadres ne représentant que 9% des personnes reçues.

40% du public se trouve dans une situation de précarité. 20.5% est hébergé (12% par un tiers et 7% par une institution).

Les entretiens durent en moyenne une demi-heure. Cependant, plus de 27% des entretiens durent plus d'une demi-heure.

Pour 45% des personnes, ce n'était pas la première fois qu'elles consultaient le CIDFF, ce qui prouve le lien de confiance du public mais aussi le nombre croissant de situations nécessitant un suivi et non pas simplement une information ponctuelle.

Lors d'un même entretien, les juristes traitent plusieurs demandes juridiques. En moyenne, chaque personne formule 5 demandes différentes. En effet, les difficultés rencontrées se présentant rarement de manière isolée, plusieurs problématiques sont habituellement évoquées. A titre d'exemple, la séparation d'un couple a bien souvent des conséquences sur les enfants, sur le logement occupé par la famille, les engagements pécuniaires pris par les deux membres du couple... Elle peut aussi poser la question de la situation administrative si l'un des membres du couple est de nationalité étrangère.

Sont renseignées des personnes vivant dans l'ensemble du département. Cependant, les trois principales communes représentées dans les entretiens assurés au siège sont **Nanterre** (avec 26% du public reçu), Rueil Malmaison (6%) et Colombes (8%). Cela s'explique par la spécificité du droit des étrangers, qui nécessite un suivi des personnes qui est proposé au siège de l'association. Cela permet de ne pas saturer la permanence au CSC Petit Colombes.

Les habitants des autres communes du département sont aussi représentés. Il convient aussi de souligner que près de 9% des personnes informées résident au sein des autres départements d'Île-de-France et 1,3% du public en province.

On constate aussi que dans certaines communes, l'existence d'une permanence du CIDFF ne suffit pas à répondre à la demande des habitant-es. C'est le cas pour la ville de Colombes, où malgré l'existence de 3 permanences hebdomadaires, 130 colombiens-iennes ont été informé-es au siège.

C'est également le cas pour la ville de Rueil-Malmaison, où malgré l'existence d'une permanence hebdomadaire de 4h, plus d'une centaine de Rueillois-es ont été informé-es au siège

Thématiques:

Le caractère généraliste de la permanence du siège du CIDFF participe de la très grande variété des problématiques évoquées au cours des entretiens.

En 2019, 5944 demandes d'informations ont été traitées, au siège de l'association.

La problématique la plus souvent abordée au siège de l'association reste la question des violences faites aux femmes. En effet, 33% des demandes concernent les violences (1975 demandes). En général, plusieurs types de violences coexistent. Les plus fréquentes sont les violences psychologiques (406 demandes), les violences physiques (264) et les violences sexuelles (145 demandes). Les entretiens au siège de l'association permettent de réaliser un véritable accompagnement juridique des victimes, avec plus de temps accordé aux victimes que dans les permanences extérieures.

Le CIDFF constate une forte augmentation des femmes qui ont dénoncé des viols et agressions sexuelles, conséquence de la médiatisation de cette problématique.

Le droit de la famille (hors violences au sein du couple) correspond à 26% des demandes. Les questions les plus fréquentes touchent les modalités d'exercice de l'autorité parentale (contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants, droit de visite et d'hébergement ...) et la séparation du couple, marié ou non.

La catégorie « droits et procédures », représente 26% des demandes :

- Aide juridictionnelle: 5% (293 demandes)
- Procédure civile et voies d'exécution : 5% (273 demandes)
- Droit des étrangers, droit administratif : 9% (522 demandes)

Les juristes spécialisé.e.s en droit des étrangers peuvent, comme pour les victimes de violences, proposer un suivi des dossiers des étrangers au siège de l'association (vérification des pièces, rédaction de courrier à destination de la préfecture...).

Les demandes concernant le **droit du travail** et les procédures prud'homales représentent **6%** de l'ensemble des demandes. Elles portent principalement sur l'explication des clauses du contrat de travail, des textes applicables et sur la procédure devant le Conseil de prud'hommes. Les juristes sont souvent interrogés sur les contrats des particuliers employeurs (assistantes maternelles, aideménagère...)

Les **« informations techniques et pratiques » (8%)** correspondent principalement aux renseignements délivrés sur les démarches administratives et les professionnel-les du droit et parfois à une aide rédactionnelle.

Au-delà du public, les juristes qui tiennent les permanences au siège de l'association sont régulièrement sollicité.e.s par des professionnel-le-s du département pour des problèmes juridiques rencontrés par leur propre public ou bien sur leur pratique professionnelle (personnel de crèche qui souhaite savoir dans quelle mesure il est légal de remettre l'enfant au père qui l'exige, en l'absence de décision du juge; problème lié au secret professionnel...). Lorsque cela est possible, la juriste renseigne par téléphone. Mais lorsqu'il est indispensable de prendre connaissance de certains documents, un rendez-vous est fixé au siège avec la personne concernée.

La permanence au siège fonctionne extrêmement bien. Il est évident que le manque de moyens financiers ne nous permet pas de répondre à la totalité de la demande. Les rendez-vous sont parfois fixés 2 semaines à l'avance et durent de plus en plus longtemps. Le travail d'accompagnement des victimes est aussi de plus en plus en lourd, du fait du recul ou de la saturation de certains services publics. En effet, les juristes passent de plus en plus de temps à tenter de joindre le policier en charge de la plainte, faire le lien avec l'avocat de la victime, à échanger avec l'école, l'ASE ou la PMI quand des enfants sont exposés...

Le nombre de femmes révélant être victimes de violences ne cesse d'augmenter- en particulier celles victimes de violences sexuelles. On peut, dès lors, penser que le nombre de sollicitations ne va pas cesser de s'accroître.

2.ACTIONS COLLECTIVES

Le CIDFF 92 Nord propose depuis de nombreuses années, au-delà des entretiens individuels, des actions collectives aux habitants et aux professionnel-les des Hauts de Seine.

En s'appuyant sur une information précise et des outils actualisés et adaptés aux besoins du public, ces dernières ont pour ambition de :

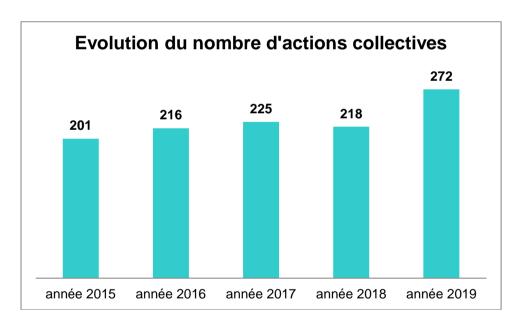
- Permettre à tous de s'approprier les mécanismes juridiques et de promouvoir ainsi l'autonomie et l'égalité
- Former les professionnel-les au repérage et à l'orientation des victimes
- Sensibiliser le public et favoriser une réflexion commune sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Les informations sont proposées en fonction de thèmes d'intervention spécifiques proposés à l'initiative de l'association ou en fonction des demandes des partenaires et/ou du public.

Le CIDFF est toujours autant sollicité pour intervenir collectivement, ce qui est une preuve de satisfaction et une reconnaissance de notre savoir-faire. Le CIDFF 92 Nord constitue un acteur essentiel de l'accès au droit dans le département.

En 2019, le CIDFF a réalisé 272 actions collectives, permettant d'informer 4 700 personnes dont 65% de femmes.

Il est à relever que le nombre d'actions collectives est en constante augmentation.



Les 272 actions collectives correspondent à plus de 820 heures face au public. Il faut ajouter à cela le temps de préparation, de rencontre des partenaires, de recherche de financements, d'évaluation des actions et de rédaction des bilans, sans compter les déplacements.

Il faut également prendre en compte, le fait que certaines actions sont co-animées, ce qui mobilise deux intervenantes du CIDFF.

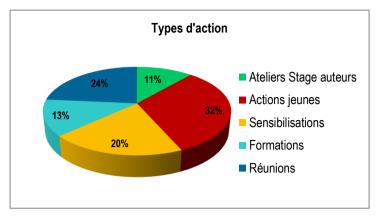
Les actions collectives se répartissent en :

• Ateliers stages auteurs : 31

Actions jeunes : 87

Actions de sensibilisation : 54

Formations : 36Réunions : 64



Le CIDFF participe à de plus en plus de réunions. Le travail d'animation de réseau représente une charge de travail qui ne fait qu'augmenter d'une année sur l'autre.

Les demandes de formations restent importantes en 2019, sachant que désormais, le CIDFF propose des formations s'effectuant au minimum en une journée. Les actions d'une demijournée sont considérées comme des sensibilisations et non de véritables formations.

Les stages en direction des auteurs de violences conjugales représentent toujours une charge importante pour l'équipe. Les sept stages animés en 2019 représentent 11% des actions collectives.

Les actions en direction des jeunes représentent également une part importante de notre travail avec près de quatre-vingt-dix actions animées en direction des jeunes. Cela représente plus de 180h annuelles d'animation, sans compter le temps de préparation ni de trajet.

Thématiques

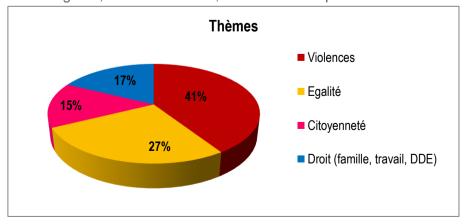
Le CIDFF propose des interventions sur différents thèmes, dans son champ d'intervention.

Les violences représentent la part la plus significative (111 actions soit 41%).

Les actions sur l'égalité sont également très importantes (27%). Elles comprennent notamment toutes les actions en direction des jeunes.

Les actions autour de la citoyenneté, que ce soit en direction des jeunes (ateliers philo) ou des ASL, représentent 15% des thèmes abordés.

17% des actions ciblent des thématiques strictement juridiques comme l'autorité parentale, le droit des femmes étrangères, le droit du travail, les unions et séparations...



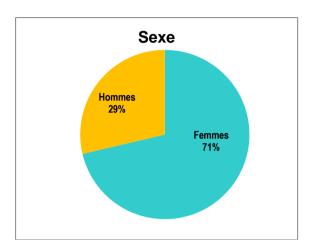
Profil du public

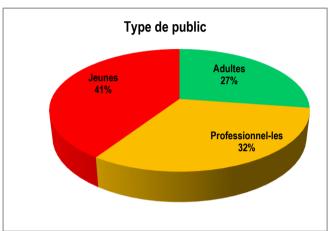
Le CIDFF propose des formations en direction des professionnel-les (policiers, agents municipaux, travailleurs sociaux, institutrices/teurs, assistant-es maternelles, animateurs/trices jeunesse, personnel-les de crèche...).

Nous animons aussi beaucoup d'actions en direction des jeunes, des collégiens et lycéens.

Le CIDFF propose également de nombreuses actions auprès des femmes inscrites en cours d'alphabétisation, dans les centres sociaux (ASL).

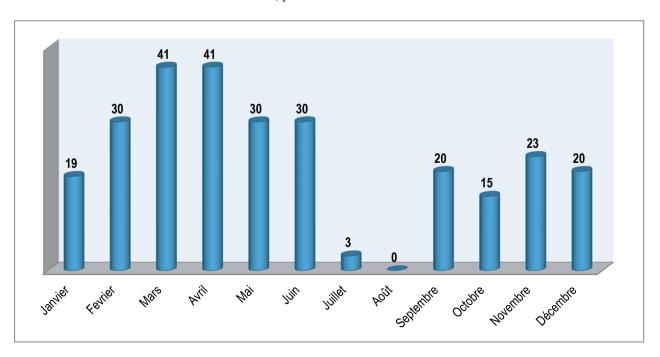
Quel que soit l'âge du public, il reste majoritairement féminin (71%).





Dates et lieux des actions

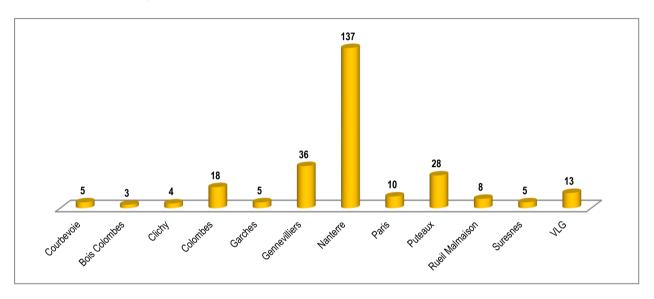
Les actions collectives se déroulent tout au long de l'année, même pendant les vacances scolaires. On peut constater une surcharge d'activité en mars qui s'explique par l'animation de nombreuses initiatives autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.



Elles se déroulent dans tout le nord du 92.

Le nombre important d'actions à Nanterre s'explique par la présence du TGI (stage auteurs), de la Préfecture, du siège de notre association, des nombreux centres sociaux et partenaires associatifs avec lesquels nous collaborons.

A Nanterre, Colombes et Gennevilliers, le CIDFF est financé pour la mise en place d'actions collectives au titre de la politique de la ville, ce qui explique le nombre d'actions collectives proposées aux habitants de ces quartiers et aux professionnel-les. Par ailleurs, certaines villes comme Puteaux ou Villeneuve la Garenne nous sollicitent de plus en plus pour intervenir auprès de leurs usagers.



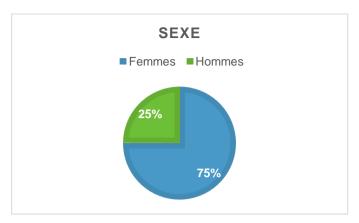
Les formations

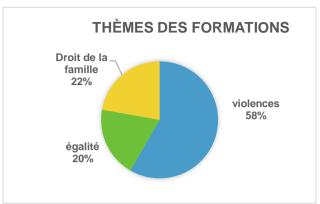
Organisme de formation datadocké, le CIDFF organise des formations en direction des professionnel-les, afin de sensibiliser sur la question des violences faites aux femmes et de favoriser ainsi une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, constitue à cet égard une date clé et correspond à une période à laquelle nous sommes particulièrement sollicitées pour intervenir sur ce thème.

En 2019, 36 formations ont été animées, permettant de former 861 personnes.

- 21 formations portaient sur les violences (conjugales, sexuelles, intrafamiliales, violences au travail ou cyber-violences)
- 7 sur les stéréotypes sexistes
- 8 sur le droit de la famille (autorité parentale, unions, séparations).





Le public reste majoritairement féminin, ce qui correspond au domaine d'intervention des professionnel-les, qui évoluent dans des milieux très féminisés, et à l'intérêt pour les thèmes abordés par le CIDFF; les formations n'étant pas obligatoires mais sur la base du volontariat.

Le nombre croissant de demandes de formations de la part de nos partenaires constitue un bon indicateur de performance. La qualité de nos interventions, aussi bien sur le fond que dans les méthodes d'animation, est reconnue et appréciée.

Exemples de formations

• Prévention des violences sexuelles en accueils collectifs de mineurs

Le CIDFF co-anime une formation de 3 jours avec le MFPF sur le repérage et l'orientation des mineurs victimes de violences sexuelles auprès d'animateurs/trices et responsables d'accueil collectifs de mineurs

Violences conjugales

Le CIDFF propose plusieurs modules de formations sur les violences conjugales :

- violences conjugales, mieux repérer pour mieux orienter
- violences conjugales, conséquences sur les enfants
- violences conjugales, conséquences sur le logement
- violences conjugales, spécificités pour les femmes étrangères
- Autorité parentale : comprendre la loi pour adapter sa posture professionnelle

Le CIDFF forme les professionnel-les de la petite enfance (crèche, école maternelle et primaire) sur l'autorité parentale et son exercice. L'objectif est de différencier les actes usuels des actes importants d'autorité parentale, mieux connaître ses obligations légales, comprendre une décision de justice pour bien l'appliquer.

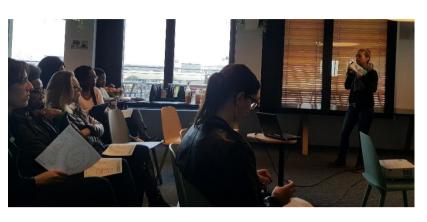
Stéréotypes sexistes

Le CIDFF forme les professionnel-les de l'enfance et de la jeunesse aux stéréotypes, afin de lutter dès le plus jeune âge contre les comportements sexistes, à l'origine des inégalités et des violences faites aux femmes. La formation permet également de former les animateur/trices au projet « 1 2 3 égalité » créé par le CIDFF pour les CP / CE1.

Les actions collectives en image



Conférence - BNP Paribas



Intervention - SAGE



в в Конференции

по сумма заверанная арелекательства

денным в базе таковы

в в в в семейра акту ода

решена в базе таков

решена в базе таков

денным в в в в семейра акту ода

в семейр

Intervention sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales – Moscou (Russie)

Emission de radio sur les violences faites aux femmes – Radio Agora



Visite de la secrétaire d'Etat aux solidarités, Christelle DUBOS



3. SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES

Lutter contre les violences exercées à l'encontre des femmes constitue un levier indispensable pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les SAVS sont des services portés par les CIDFF. Ils ont pour objectif de proposer aux femmes victimes de violences sexistes un soutien pour sortir des violences et se reconstruire grâce à un accompagnement adapté.

Les violences au sein d'un couple, le harcèlement au travail, le harcèlement dans l'espace public, le viol, les agressions sexuelles, les mariages forcés, les mutilations sexuelles, la prostitution...sont des violences sexistes.

L'accompagnement est un processus qui s'inscrit dans la durée. Il permet aux femmes victimes de violences de mobiliser des ressources pour agir.

Dans les SAVS, l'accompagnement est caractérisé par la **pluridisciplinarité** des professionnel-les. Ainsi, le CIDFF 92 Nord propose à la fois des informations juridiques, une aide aux démarches administratives, un soutien psychologique ; le tout en complémentarité avec les partenaires locaux.

Les professionnelles du SAVS :

- Accueillent et accompagnent gratuitement les femmes victimes de violences sexistes tout au long de leur parcours, quelle que soit la nature des violences subies
- Participent aux dispositifs nationaux de lutte contre les violences : commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, comité de pilotage du téléphone grave danger, analyse des OP...
- Forment les partenaires à la problématique des violences sexistes et aux spécificités liées à l'accueil et à l'accompagnement des victimes de violences
- Travaillent en partenariat avec les acteurs présents sur le territoire
- Sensibilisent le grand public à la problématique des violences sexistes

Le travail en réseau

Le CIDFF du 92 Nord travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires investis sur les violences : police, justice, ordre des avocats, préfecture, département, associations spécialisées.

Les CIDFF, en tant qu'experts en matière d'accompagnement des femmes victimes de violences, travaillent de fait en étroite collaboration avec les 4 associations de du dispositif « FVV 92 », en particuliers avec l'AFED, avec qui nous partageons le local.

L'accompagnement juridique des victimes

En 2019, **1633 entretiens** concernant directement des violences ont été dénombrés. Cela représente **22.5% des demandes globales**, **25% des personnes informées**.

978 victimes ont été reçues pour la 1ère fois (60%), 627 ont fait l'objet d'un accompagnement (40%).

Profil des victimes de violences

86% des cas de violences concernent des femmes, soit **1 405 femmes** victimes de violences. 6% des demandes émanent de professionnel-le-s, ce qui correspond à 101 entretiens et démontre que les permanences du CIDFF sont bien identifiées par nos partenaires comme des lieux ressources pour les professionnel-les du territoire.

7% d'hommes ont également sollicité le CIDFF pour des questions liées aux violences. La majorité souhaite des informations pour une personne de leur entourage ou pour eux-mêmes. Une partie concerne également des auteurs de violences conjugales, qui souhaitent des informations, souvent mal orientés mais aussi souvent dans le but d'instrumentaliser le CIDFF ou de récupérer des informations sur la victime.

Les violences faites aux femmes concernent toutes les tranches d'âge. Cependant, les femmes entre 36 et 45 ans représentent plus de 37% du public reçu par le CIDFF pour des violences, les 26/35 ans 30% et les 46/55 ans 15%. Les moins de 25 ans représentent 8%, ce qui est bien plus que les années précédentes. Cela s'explique par l'ouverture d'une nouvelle permanence au sein de l'Espace santé jeunes de Nanterre.

45% des victimes sont seules, 23% encore en couple et 32% en cours de séparation. On sait que bien souvent les violences se poursuivent au-delà de la cohabitation. 81% de ces femmes ont au moins un enfant.

Parmi les personnes informées, 60% sont françaises et 40% étrangères. 18% de notre public vit dans un quartier prioritaire.

46% des victimes de violences sont sans emploi. Celles qui occupent un emploi appartiennent majoritairement à la catégorie socio-professionnelle des employé-es (35%). 7% est cadre. 18% est demandeuse d'emploi, 9% au RSA, 4% à la retraite, et 27% bénéficiaires des prestations familiales.

Si 27% des victimes déclare n'avoir aucune qualification, 21% a le niveau BAC, 17% le niveau BAC +2 + 3 et 17% au-dessus du bac +4.

56% des victimes de violences déclarent par ailleurs vivre dans la précarité. Cette situation explique les difficultés rencontrées par ces femmes pour sortir des situations de violences dans lesquelles elles se trouvent (accès à l'information, au logement, recherche d'emploi, charge des enfants...). 15% se déclarent en effet sans ressources. 15% sont femmes au foyer.

Concernant le logement, elles sont 25% à être hébergées, 15% par une connaissance et à peine 8% par l'intermédiaire d'une institution et 2% se déclare SDF. Ces chiffres montrent clairement que les solutions en centre d'hébergement sont insuffisantes et que c'est la solidarité qui fonctionne de manière importante. Cette année encore, nous avons en effet pu constater les difficultés, voir l'impossibilité certains jours, pour joindre le 115. L'Escale et Flora Tristan étant par ailleurs saturées, le manque de solutions d'hébergement en région parisienne reste un problème majeur pour les femmes victimes de violences.

Dans 75% des cas, les informations sont délivrées lors d'entretiens physiques, 22% par téléphone et 3% par mail. La nature de cette problématique nécessite de rencontrer la victime, de consulter les documents (plaintes, certificat médicaux, décisions du tribunal correctionnel, jugements JAF...). Les entretiens téléphoniques concernent principalement les professionnelles qui ne se déplacent pas sur place mais sollicitent la permanence téléphonique ou bien des victimes qui sont d'abord écoutées avant d'être orientées vers une permanence pour un entretien physique. Nous constatons une augmentation des sollicitations par mail, notamment via notre site internet.

50% des entretiens durent plus d'une demi-heure et 10% plus d'une heure. Dans plus de la moitié des cas, les personnes formulent au moins 7 demandes différentes. Cela démontre la complexité des entretiens et la multiplicité des problématiques évoquées s'agissant de situations de violences.

Les femmes sont orientées vers nos permanences par différents partenaires : le TGI (24%), la police (4%), les collectivités locales (30%), les associations (20%), une connaissance (10%) Les personnes ont également eu les coordonnées du CIDFF par le biais d'internet (8%). Le 3919 oriente très peu de personnes vers le CIDFF (1.3%), ce qui est étonnant au regard de notre participation au comité de pilotage de ce dispositif national. On peut supposer que les victimes vivant dans les Hauts de Seine ont moins le réflexe d'appeler le 3919, un numéro local de FVV 92 étant à leur disposition.

En fonction des problématiques, de l'urgence des situations et de la capacité à agir des victimes, le CIDFF propose des orientations vers les structures spécialisées :

- 20% sont invitées à se rendre au commissariat pour déposer une plainte ou un complément de plainte
- 43% sont orientées vers un professionnel du droit, en général il s'agit d'un avocat de la liste que le Barreau des Hauts de Seine a réalisée
- 25% vers le tribunal (civil ou pénal)
- 5% vers un-e professionnel-le de l'action sociale (EDAS, CAF, associations...)

Lorsque cela est nécessaire, une orientation vers une psychologue est proposée, soit en interne vers notre service de soutien psychologique, soit vers les professionnelles de l'AFED ou de l'Escale, en fonction du lieu d'habitation de la victime et de la demande spécifique.

Depuis plusieurs années, les salariées du CIDFF constatent une plus grande difficulté à passer le relais. Les services spécialisés sont saturés, les réponses pas toujours adaptées.

Types de violences :

9712 demandes ont été traitées en 2019 pour des personnes venues consulter le CIDFF pour des violences. En effet, lors d'un même entretien, plusieurs questions juridiques sont traitées. 1275 demandes concernaient des violences conjugales (13% des violences). 120 demandes concernaient des violences intrafamiliales. 31 demandes relevaient des violences au travail, 126 demandes des violences par une personne connue et 19 par un inconnu.

Les violences physiques représentent 8%, les violences psychologiques 12%, les violences économiques 2% et les violences sexuelles 3%, 56 demandes concernaient la privation de papiers (violences administratives). De plus en plus de victimes évoquent également des cyber-violences.

Les juristes ont traité 190 demandes relatives à des viols, 73 à des agressions sexuelles, ce qui toujours aussi important que l'année dernière.

Les juristes informent également les victimes sur la plainte, l'aide juridictionnelle, les procédures civiles (OP, divorce, DVH, autorité parentale...) et pénale (plainte, procédure correctionnelle, stage auteurs...).

La consultation psychologique

Fonctionnement de la permanence

En 2019, la psychologue du CIDFF Nord a réalisé **363 entretiens**. Un chiffre en très nette augmentation par rapport à celui de 2018 (128) bien que ce dernier ait été à mettre en lien avec un congé maternité ayant nécessité une absence de 5 mois. La demande s'avère croissante et, compte tenu des diverses activités de la psychologue au sein de l'association, il a parfois fallu réorienter des personnes exprimant la nécessité d'un soutien psychologique vers d'autres structures, faute de place. L'intérêt du public pour ce dispositif vient souligner la pertinence d'une permanence de soutien psychologique à l'intérieur même d'une association de juristes.

La consultation psychologique se déroule au siège de l'association du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, à l'exception du mercredi après-midi.

Les personnes suivies sont orientées vers la psychologue par les juristes du CIDFF mais également par des partenaires extérieurs (CMP, etc). La permanence psychologique de l'association est désormais bien identifiée. On note en 2019 une augmentation conséquente des personnes orientées par le 3919.

Les **entretiens** durent en moyenne **entre 45 minutes et une heure**. La plupart des personnes reçues reviennent régulièrement (entre 1 fois par semaine et 1 fois par mois). Parfois, la demande est très ponctuelle et le suivi s'effectue sur une courte période. Néanmoins, les suivis au long court sont privilégiés dans la mesure où, en matière de violence, il faut le temps à la parole de se déposer, à l'alliance thérapeutique de se construire, au lien transférentiel de se constituer.

La majorité des entretiens concernent les **femmes victimes de violences** (conjugale, physique, verbale, sexuelle, etc.). Le travail de la psychologue s'articule le plus souvent dans un contexte de psychotraumas complexes. La permanence a pour visée d'offrir un espace de soutien et d'élaboration aux victimes, un lieu ressource pour se reconstruire, réinjecter du sens au sein même de vécus traumatiques.

La consultation psychologique est un espace dédié à l'accueil des victimes, la mise en mots des différents traumas ainsi que l'exploration des diverses voies permettant une sortie des violences, une exploration des symptômes, une avancée vers la résilience. Dans les violences, ce sont les liens qui relient le sujet aux autres, à ce qui contient et sécurise, qui sont attaqués. Il s'agit donc, avant tout, de retisser ses liens et de sortir de l'isolement pour faire émerger une parole permettant de relancer un processus de subjectivation souvent entravé.

Profil des personnes reçues

En 2019, la psychologue a **majoritairement** reçu **des femmes** dans sa permanence. Sur **363 entretiens**, seuls 11 ont été réalisés avec des hommes.

38% (137) des personnes reçues ont **entre 36 et 45 ans**. On note une augmentation des consultations à destination des personnes **moins de 25 ans (36%)** ainsi qu'à destination des plus de 61 ans par rapport à 2018.

Moins de 20 ans	11%
Entre 21 et 25 ans	25%
Entre 26 et 35 ans	101%
Entre 36 et 45 ans	137%
Entre 46 et 55 ans	47%
Entre 56 et 60 ans	7%
Plus de 61 ans	34%

72% (260) des personnes reçues sont de nationalité française, 3% de nationalité européenne et 25% sont d'autres nationalités.

Dans 52% (189) des entretiens réalisés les personnes sont seules, 30% (110) sont en couple et 18% (64), sont en cours de séparation. Dans le cas des victimes de violences conjugales, c'est parfois dans l'après-coup, une fois la séparation actée, que les personnes sont prêtes à entamer un travail d'introspection.

Dans 79% des entretiens réalisés, les personnes venues en consultation ont des enfants. Parfois, l'impérieuse nécessité « d'aller mieux » se fait sentir en lien direct avec la prise de conscience de l'impact de leur souffrance sur les enfants. Prises dans les enjeux de la parentalité, les motivations pour rencontrer une psychologue peuvent dès lors émerger.

54% des personnes reçues ont un emploi. Elles sont 42% à être employées et 11% à être cadre ou profession intellectuelle supérieure. Dans 43% des entretiens réalisés, les personnes sont sans emploi (demandeuse d'emploi, personne au foyer, étudiant ou retraité). 53% des personnes sont salariées. 16% d'entre elles sont sans ressource.

Parmi les personnes reçues, 43% (155) ont un niveau d'étude Bac +4 / Bac + 5. 23% ont un niveau Bac + 2 / Bac + 3, 11% ont un niveau CAP-BEP, 9% sont sans qualification.

32% des personnes ayant fréquenté la permanence de soutien psychologique sont dans une situation de précarité. 82% ont un logement autonome mais 14% sont hébergées.

12% des personnes reçues ont été orientées vers des professionnels de la santé (hôpitaux, médecin généraliste, psychiatre, CMP, CMPP, etc.), 2% vers des associations et 0,5% vers la police ou la gendarmerie.

10% des consultations concernaient des personnes vivant dans les Yvelines, la grande majorité des personnes reçues venaient des communes du Nord des Hauts-de-Seine notamment Nanterre, Courbevoie et Puteaux.

Motifs de consultations

En 2019, 87% des consultations étaient en lien avec les violences.

Violences conjugales

Au premier plan, les demandes concernaient les violences conjugales que celles-ci soient physiques ou psychologiques. Néanmoins, les personnes accompagnées ont parfois révélé, après un nombre conséquent de consultations, des violences sexuelles dans le couple. Ce type de violence peut être difficile à aborder dans les premiers temps de la rencontre. En effet, elles sont souvent solidaires d'un sentiment de honte et de culpabilité. Elles peuvent également ne pas être identifiées comme telles. Ceci souligne encore une fois la pertinence des suivis au long cours pour que des mots puissent être mis sur ces violences, pour que ces violences puissent être identifiées et que la victime puisse ainsi redevenir le sujet de son histoire.

Violences sexuelles

En 2019, environ ¼ des entretiens concernaient les violences sexuelles, que celles-ci aient eu lieu dans le couple ou non. On constate une forte augmentation des demandes ayant pour objet cette thématique. La question de l'inceste ainsi que celle des polytraumas ont pris une part importante des sujets abordés lors des entretiens.

Parentalité

La question de la parentalité fait l'objet d'un souci quasi constant chez les femmes mères victimes de violences. Comment être un bon parent quand on se sent soi-même anéantie? Comment identifier, prévenir et guérir les conséquences des violences conjugales sur les enfants? Que faire lorsque la violence conjugale s'accompagne de maltraitance directe sur les enfants? Autant de questions abordées lors des consultations psychologiques. Difficile parfois pour des mères ayant été sous emprise et affaiblies de s'autoriser à investir un espace pour soi.

Ils peuvent également être une problématique en soi tant les violences éprouvent la parentalité. A plusieurs reprises cette année, l'association a dû faire des signalements concernant des violences physiques et sexuelles commises sur des mineur.e.s.

Perspectives de développement

En 2019, la psychologue du CIDFF a animé des **groupes de parole à destination des femmes victimes de violences** au sein de l'entreprise **BNP Paribas**. Seules 3 femmes ont pris part à ses groupes. Il s'agissait pour la plupart d'anciennes victimes cherchant à témoigner et apporter leur soutien à des femmes en prise aux violences actuelles de leurs conjoints. Le dispositif mis en place à la demande de l'entreprise n'a pas semblé être adapté aux besoins des femmes. En effet, venir parler de ses difficultés personnelles sur son lieu de travail a pu être un frein pour les personnes concernées. Cela permet de souligner à quel point les violences conjugales sont tues et souvent considérées comme honteuses par les victimes. D'un commun accord avec l'entreprise, le CIDFF a donc mis un terme à ce dispositif. Néanmoins, l'association continue d'animer des conférences sur les violences (autorité parentale, conséquences des violences sur les enfants, etc.) au sein même de l'entreprise.

En 2019, le CIDFF 92 Nord a développé son partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts-de-Seine. En plus des stages de responsabilisation à destination des auteurs de violences conjugales en alternative aux poursuites, l'association a réalisé des stages en post-sentenciel, à la fois au sein de la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine ainsi qu'en milieu ouvert. En 2020, le CIDFF92 Nord a obtenu un financement de la Fondation de France pour mettre en place des consultations psychologiques à l'intention des auteurs de violences conjugales au sein des locaux du SPIP. L'occasion de proposer une offre de soin trop peu présente en regard de l'ampleur du phénomène des violences conjugales.

La prise en charge des auteurs de violences conjugales

En 2019, le CIDFF a animé 5 stages en direction des auteurs de violences conjugales :

- 1 stage à la maison d'arrêt de Nanterre en décembre
- 2 stages au SPIP en post sentenciel en juin/juillet. Le stage de décembre a été reporté en janvier à cause des grèves, seulement 2 auteurs se sont présentés.
- 3 stages en alternative aux poursuites, le stage de septembre ayant été annulé, seulement 3 MEC s'étant présentés.

Une formation a été organisée en direction des CPIP sur les violences conjugales et l'accompagnement de ce type de public.

Enfin, le CIDFF a été invité par l'Ambassade de France à Moscou, pour intervenir lors d'une conférence en décembre, auprès de représentants politiques russes et du Conseil de l'Europe, sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

En 2019, 39 auteurs ont bénéficié d'une mesure de responsabilisation.

En 2019, dans le cadre des alternatives aux poursuites, le CIDFF a reçu en ESR 40 mis en cause. 26 auteurs ont suivi le stage. 30 victimes ont été également reçues en ESR victimes.

Objectifs

- Lutter contre les violences conjugales, prévenir la réitération et la récidive de ces violences, en mettant l'accent sur le suivi des auteurs.
- Favoriser une prise de conscience chez les auteurs et identifier les impacts sur les victimes (femmes et enfants).
- Favoriser la mise en place de comportements alternatifs à la violence.

Les sessions sont élaborées et animées par un trinôme de professionnelles qualifiées, une psychologue, une juriste et la directrice du CIDFF.

Descriptif du projet

Grâce au stage, les auteurs de violences disposent d'un espace de parole et d'élaboration afin de pouvoir enfin mettre des mots sur leurs ressentis. Le passage à l'acte violent résulte le plus souvent d'une difficulté à reconnaitre ses émotions et à les nommer. Les participants sont invités à s'exprimer sur leur vécu tant au niveau des faits qui les ont conduits à la mesure que sur leur histoire personnelle, la violence subie dans leur enfance, leur relation de couple, etc.

Le collectif, composé de pairs, permet à ces hommes d'échanger, de mettre des mots sur leur ressenti, de disposer d'un espace de parole et d'élaboration.

Le CIDFF propose un travail autour des représentations et des stéréotypes sexistes afin de favoriser une prise de conscience des rapports inégaux entre les femmes et les hommes véhiculés dans notre société. La violence envers les femmes est une des manifestations de ses rapports de domination. D'un autre côté, le rappel du cadre légal permet de définir les limites qui ont été transgressées et de mettre en évidence le caractère protecteur des lois aussi bien en direction des victimes que de tout individu.

Le stage est également l'occasion d'aborder les conséquences des violences sur les victimes et les conséquences sur les enfants.

L'objectif principal consiste en une identification des violences ainsi qu'un travail d'appropriation et de responsabilisation vis-à-vis des faits.

Le stage est l'occasion d'une mise en mots de l'expérience vécue. La violence s'infiltre là où les capacités de symbolisation et d'élaboration échouent. Pour prévenir la récidive du passage à l'acte violent, il s'agit, pour les hommes auteurs, de se réapproprier leurs actes en assumant leur responsabilité. Les stages permettent d'initier une relance du processus de subjectivation souvent mis en échec chez les auteurs de violence. Ces groupes offrent un espace où poser des mots sur des émotions et des ressentis afin d'être en mesure de les maitriser pour ne plus « perdre ses moyens » et recourir à la violence.

Travailler auprès des auteurs c'est affronter l'origine du mal, à l'entrecroisement des dimensions sociétale et psychologique.

Contenu:

En alternative aux poursuives, le stage se composent de 8 séances d'1h30 qui se déroulent au Tribunal de Nanterre, les lundis et mercredis soirs, de 19h à 20h30.

En maison d'arrêt, le CIDFF propose 5 ateliers de 2/3h.

En post-sentenciel, les séances sont regroupées autour de 2 journées, mais nous souhaiterions proposer 4 demi-journées.

Le 1^{er} atelier vise à présenter la mesure, le cadre et ses objectifs. Il s'agit aussi de faire un tour de table des faits qui ont conduit les participants à ce stage. Le 2^{ème} atelier cherche à mettre en lumière la distinction entre conflit et violences et appréhender les mécanismes à l'œuvre dans le passage à l'acte violent, le cycle, l'emprise. Le 3^{ème} atelier est dédié à la compréhension de la plainte, l'analyse de la réponse pénale et la portée symbolique de la loi. La 4^{ème} séance est consacrée à une analyse sociologique des rapports sociaux de genre, de la vision du couple et des attentes de chacun de ses membres (rôle des femmes et des hommes). Il s'agit de comprendre et de déconstruire les stéréotypes sexistes, en partie à l'origine des violences faites aux femmes. La 5^{ème} séance est dédiée aux conséquences des violences sur les victimes, et la 6^{ème} aux conséquences sur les enfants exposés aux violences conjugales. Lors de la 7^{ème} séance, nous revenons sur le passage à l'acte violent, les conduites à risque et les stratégies d'évitement. Enfin, la dernière séance est dédiée au bilan, d'abord en collectif puis individuel avec chacun.



Atelier à la Maison d'arrêt de Nanterre



La formation des policiers

En 2019, les associations (CIDFF et FNSF) ont réalisé **5 actions** de formations qui ont permis de former 66 policiers nationaux (13 référents violences et 53 stagiaires).

Objectif:

L'objectif poursuivi est essentiellement d'améliorer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences, en particulier au sein de leur couple. Il s'agissait de permettre aux personnels de Police d'approfondir leurs connaissances et d'améliorer leurs pratiques en les sensibilisant aux mécanismes des violences au sein du couple et au vécu des femmes victimes. Un des enjeux étaient également de les informer sur les mécanismes psychiques inhérents aux passages à l'acte violent afin de les aider à cerner une part du fonctionnement des auteurs de ces violences. L'accent était mis également sur les risques psychiques inhérents au travail de policier et leur répercussion sur l'accueil des femmes victimes de violences. Enfin, ces formations visaient conjointement à l'amélioration de l'efficacité du partenariat Police-associations spécialisées.

Les formations durent 2 jours. La 1ère journée est animée par les associations, la seconde, concernant les aspects procéduraux, par la police.

Contenu des formations :

Présentations des associations

Les chiffres clefs et les textes

Définitions et cycle des violences

Emprise et conséquences des violences sur les victimes

Conséquences sur les enfants

La violence conjugale et la loi : historique de la répression, éléments de base

Stratégie de l'agresseur et mécanismes de la violence

Trauma vicariant : définition, symptômes, facteurs de risques

Traitement légal et judiciaire des violences

L'audition des victimes, La plainte, L'éloignement du « conjoint » violent

L'ordonnance de protection, Le logement en cas de violences, La question des enfants

Posture professionnelle : mises en situation

Bilan:

Dans l'ensemble, les policiers se sont dits satisfaits de ces formations. Les informations sont pertinentes, les outils adaptés et les échanges riches. L'investissement des policiers leur a permis de soumettre aux formatrices des cas concrets issus de leur pratique, d'évoquer leurs difficultés et les limites de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Cependant, certaines réticences des policiers ont pu se faire sentir notamment autour de la mise en doute de la parole des victimes. S'est alors posée la question du conflit supposé entre travail d'enquête et accueil de victimes potentiellement traumatisées. Ces sujets ont donné lieu à des échanges intéressants autour de la neutralité bienveillante, posture nécessaire pour recueillir le plus d'informations possibles et accueillir la victime en respectant son état psychologique sans faire barrage au travail de l'enquête. La thématique du trauma vicariant, peu connue par les personnels de Police, les a également fait réfléchir sur leur posture professionnelle.

Ces formations répondent à un véritable besoin en information sur une problématique complexe. Elles permettent de faciliter l'accompagnement des femmes victimes de violences, grâce à une meilleure coordination des acteurs locaux spécialisés.

L'analyse des ordonnances de protection 2018

En 2018, **83 décisions sur des requêtes en ordonnance de protection ont été rendues**. Dans **5 cas**, il a seulement été constaté que la demanderesse ne s'était pas présentée ou avait fait savoir qu'elle renonçait à sa demande (désistement, radiation ou dessaisissement).

Le nombre de demandes d'ordonnance de protection a augmenté cette année, il s'agit du plus grand nombre de demandes dans les Hauts-de-Seine depuis l'application de la procédure en 2011.

En 2018, 78 décisions motivées ont été rendues :

- 62 ordonnances de protection accordées (dont 3 renouvellements)
- 16 requêtes rejetées

Le taux d'acceptation¹ atteint ainsi son niveau le plus élevé avec 79%.

Les requêtes ont été présentées par des femmes, à l'exception de 3 qui l'ont été par un homme (dont 1 ayant abouti à une OP). Aucune requête n'a été présentée par le procureur de la République.

La majorité des demandes sont formulées dans le cadre du mariage (64%) et la majorité des couples a un ou plusieurs enfants mineurs en commun (81%).

La quasi-totalité des requérantes étaient assistées d'un avocat ; seules 2 demandes ont été adressées au juge sans l'assistance d'un avocat et ont été rejetées. Ceci traduit les difficultés procédurales rencontrées par les victimes pour organiser leur défense. Le défendeur a comparu dans 60 affaires (seul dans 13 cas et représenté ou assisté d'un avocat dans 47 cas).

En 2018, le délai de réponse² est d'environ 48 jours, moyenne qui recouvre des réalités contrastées, suivant le plus ou moins grand degré d'urgence apprécié par le juge et les renvois à une audience ultérieure qui augmentent le délai entre la saisine et la décision.

La preuve : Des dépôts de plainte pour des faits de violences, de harcèlement, d'insultes ou de menaces, ou des déclarations en main courante pour des faits du même type sont généralement produits. Des certificats médicaux, des attestations de proches sur le comportement violent du conjoint ou de l'ex-conjoint, ou encore des attestations de travailleurs sociaux et associatifs sont également présentées. Dans certains cas, l'ordonnance se référait à une ou des condamnations pénales prononcées contre le défendeur pour des faits de violences.

La totalité des OP fait interdiction au conjoint violent d'entrer en contact avec la demanderesse. 60% soit 37 OP attribuent la jouissance du logement à la victime des violences, le couple étant déjà séparé dans presque tous les autres cas.

18 décisions attribuent l'exercice exclusif de l'autorité parentale à la demanderesse, 20 demandes avaient été formulées en ce sens (90% des demandes ont été acceptées).

Dans 45 cas sur 62 OP prononcées avec au moins un enfant issu du couple, la résidence de l'enfant a été fixée chez la demanderesse.

45 décisions organisent des modalités spécifiques d'exercice du droit de visite ou d'hébergement (DVH), pour tenir compte de la situation de danger de la mère et de l'interdiction qui a été faite au père de la rencontrer.

¹ Nombre d'ordonnances de protection prononcées / Nombre de décisions statuant sur le fond de la demande

² Ce délai correspond au nombre de jours entre le dépôt de la demande d'OP et la décision prononçant une OP ou rejetant la demande

- 5 ordonnances fixent un DVH classique
- 21 ordonnances fixent un droit de visite médiatisé
- 7 ordonnances réservent ou suspendent le DVH
- 10 ordonnances fixent un DV simple
- 2 ordonnances fixent un DVH élargi

6 ordonnances de protection décident une interdiction de sortie de territoire des enfants sans l'autorisation des deux parents.

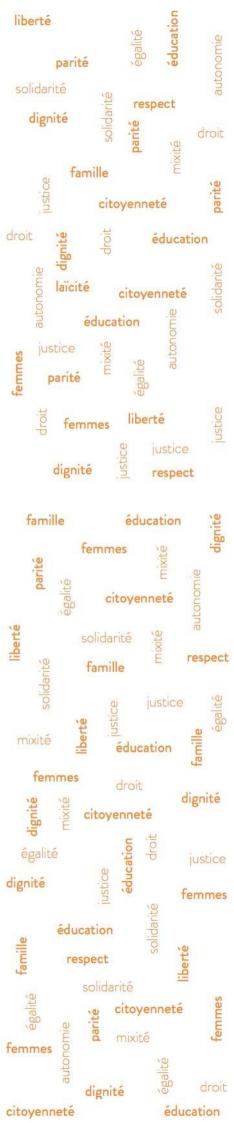
3 ordonnances de protection prononcent une interdiction de port d'arme.

Malgré l'augmentation significative des demandes et le taux d'acceptation élevé, le nombre d'ordonnances de protection demandées (83) et prononcées (62) sur le département reste faible à deux égards :

D'une part à l'échelle locale en comparaison avec le département de la Seine-Saint-Denis où la population est quasi équivalente à celle des Hauts-de-Seine (1,654 million en Seine-Saint-Denis et 1,603 million dans les Hauts-de-Seine), 220 demandes ont été déposées et 123 OP ont été prononcées entre janvier et septembre 2018.

Faible, d'autre part, à l'échelle nationale au regard du nombre de victimes (environ 219 000 femmes victimes de violences conjugales par an en France³). En Espagne, 36 292 demandes d'ordonnance de protection ont été déposées en 2015 et 22 543 OP ont été délivrées alors qu'en France, 2 481 demandes ont été déposées en 2014 et 1 303 OP ont été délivrées.

En ce qui concerne le délai de réponse, il reste très long pour une procédure d'urgence (48 jours) et par rapport à ce qu'avait initialement prévu le législateur (72h).



3 PROJETS

1. Les projets en direction des jeunes

"Filles et garçons : tous égaux" : actions sur les stéréotypes de genre

En 2019, le CIDFF a animé **58 actions** sur les stéréotypes de genre, permettant de sensibiliser plus de **1153 personnes**.



Le CIDFF est de plus en plus solliciter pour intervenir auprès des jeunes sur l'égalité filles/garçons, au point de devoir refuser des actions faute de budget suffisant.

Objectifs:

- Prévenir les comportements et violences sexistes

nous demandent quand aura lieu la prochaine session.

- Déconstruire les stéréotypes véhiculés sur les rôles traditionnels qui enferment les filles et les garçons
- Susciter auprès des jeunes, des parents ou des professionnel-les une réflexion sur les représentations sexuées de leur environnement familial, social, scolaire et sur la place de chacun dans la société
- Provoquer une prise de conscience et permettre une meilleure connaissance de leurs droits et obligations.

Lieu d'intervention:

Les actions se déroulent dans les établissements scolaires et associations de la Boucle Nord du département des Hauts-de-Seine, principalement à Puteaux (22 actions), Gennevilliers (15) et Nanterre (13), dans des quartiers prioritaires.

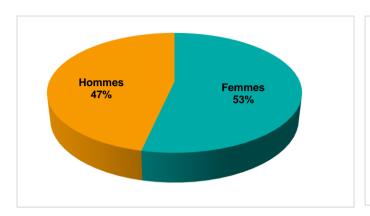
Déroulement de l'action :

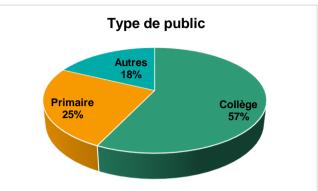
Ce projet propose une réflexion générale sur les stéréotypes et les inégalités femmes/hommes, à une diversité d'acteurs (les jeunes, leurs parents, leurs professeurs ou animateurs/trices). Ces temps d'échanges visent à déconstruire les préjugés et ainsi faire évoluer les mentalités autant qu'à fournir des informations juridiques indispensables. Les fiches d'évaluation montrent une satisfaction globale du public. Les outils sont adaptés, les informations de qualité et les échanges sont appréciés. Il n'est pas rare que les élèves

					Adı	ıltes	Jeu	nes	P	ro	
N°	Date	Ville	Structure	Thématique	F	Н	F	Н	F	Н	Total
1	23/01/2019	Nanterre	Collège Paul Eluard	Tous égaux			11	12	1	1	25
2	24/01/2019	Nanterre	Collège Paul Eluard	Tous égaux			10	8	1		19
3	25/01/2019	Nanterre	Collège Paul Eluard	Tous égaux			10	10	2	1	23
4	25/01/2019	Nanterre	Collège Paul Eluard	Tous égaux			13	8	1	1	23
5	27/02/2019	Nanterre	CRIPS	Tous égaux			6	3			9
6	12/03/2019	Puteaux	Collège Marechal Leclerc	Tous égaux			24	2	1	2	29
7	12/03/2019	Puteaux	Collège Marechal Leclerc	Tous égaux			14	16			30
8	12/03/2019	Puteaux	Collège Marechal Leclerc	Tous égaux			9	18	1		28
9	12/03/2019	Puteaux	Collège Marechal Leclerc	Tous égaux			13	16	3	1	33
10	12/03/2019	Puteaux	Collège Marechal Leclerc	Tous égaux			10	12		1	23
11	12/03/2019	Puteaux	Collège Marechal Leclerc	Tous égaux			10	18	2	1	31
12	12/03/2019	Puteaux	Collège Marechal Leclerc	Tous égaux			16	9	1		26
13	01/04/2019	Gennevilliers	Collège Guy Môquet	Prostitution			13	12			25
14	02/04/2019	Gennevilliers	Collège Guy Môquet	Prostitution			13	13	2		28
15	01/04/2019	Gennevilliers	Collège Guy Môquet	Prostitution			13	7	2		22
16	02/04/2019	Gennevilliers	Collège Guy Môquet	Prostitution			12	9		2	23
17	02/04/2019	Gennevilliers	Collège Guy Môquet	Prostitution			21	13	1	1	36
18	03/04/2019	Gennevilliers	Collège Guy Môquet	Prostitution			13	7	1	2	23
19	04/04/2019	Gennevilliers	Collège Guy Môquet	Prostitution			8	13			21
20	15/04/2019	Colombes	Collège A. France	Prostitution			10	1	1		12
21	15/04/2019	Colombes	Collège A. France	Prostitution			0	12		1	13
22	15/04/2019	Colombes	Collège A. France	Prostitution			0	11		1	12
23	15/04/2019	Colombes	Collège A. France	Prostitution			10	1	1		12
24	13/05/2019	Courbevoie	Collège Georges Seurat	Tous égaux			12	12	3		27
25	14/05/2019	Courbevoie	Collège Georges Seurat	Tous égaux			14	11	1	2	28
26	14/05/2019	Courbevoie	Collège Georges Seurat	Tous égaux			14	12	2	1	29
27	11/02/2019	Gennevilliers	ESJ	Mixité des métiers			4	1	1	4	6
28	22/02/2019	Puteaux	Lycée Voilin	Prostitution			10	10	2	1	23
29	04/03/2019	Gennevilliers	ESJ	Mixité des métiers			1	4	2		7
30	21/03/2019	Nanterre	Unis cité	Egalité			9	9	1		19
31	15/04/2019	Puteaux	Ecole primaire République	123 égalité			6	6			11
32	15/04/2019	Puteaux	Ecole primaire République	123 égalité			7	8			15
34	15/04/2019 15/04/2019	Puteaux Puteaux	Ecole primaire République	123 égalité			8	4			12
35	18/04/2019	Puteaux	Ecole primaire République Ecole primaire République	123 égalité			8	6			14
36	18/04/2019	Puteaux	Ecole primaire République	123 égalité			7	5			12
37	18/04/2019	Gennevilliers	Collège Guy Moquet	123 égalité		11	1	4	10	5	30
38	19/04/2019	Nanterre	CIDFF / Lycée Joliot Curie	café des parents égalité		11		3	10	5	3
39	19/04/2019	Puteaux	Ecole primaire Pyramide	Mesure de responsabilisation			6	6			12
40	19/04/2019	Puteaux	Ecole primaire Pyramide	123 égalité 123 égalité			5	8			13
41	19/04/2019	Puteaux	Ecole primaire Pyramide	123 égalité			4	4			8
42	10/05/2019	Puteaux	Ecole primaire Pyramide	123 égalité			7	7			14
43	10/05/2019	Puteaux	Ecole primaire Pyramide	123 égalité			6	6			12
44	10/05/2019	Puteaux	Ecole primaire Pyramide	123 égalité			7	5			12
45	14/05/2019	Nanterre	Collège Evariste Galois	café des parents égalité	5	5	,	0	5		15
46	27/05/2019	Gennevilliers	ESJ	Mixité des métiers		-	1	4			5
47	18/06/2019	Puteaux	Ecole primaire Jacotot	123 égalité			6	7			13
48	18/06/2019	Puteaux	Ecole primaire Jacotot	123 égalité			8	6			14
49	15/07/2019	Gennevilliers	ESJ	Mixité des métiers					4		4
50	21/05/2019	Nanterre	Collège les Chenevreux	Tous égaux			12	9		1	22
51	20/05/2019	Nanterre	Collège Evariste Galois	Tous égaux			12	9	2	1	24
52	21/05/2019	Nanterre	Collège les Chenevreux	Tous égaux			12	10	1	1	24
53	21/05/2019	Nanterre	Collège les Chenevreux	Tous égaux			11	12			23
54	21/05/2019	Nanterre	Collège les Chenevreux	Tous égaux			12	8	1		21
55	20/06/2019	VLG	Collège Pompidou	Tous égaux			14	15	3	2	34
56	22/10/2019	Gennevilliers	ESJ	Mixité des métiers			2	7	4		13
57	05/11/2019	Gennevilliers	ESJ	Mixité des métiers			3	8			11
58	03/12/2019	Gennevilliers	ESJ	Mixité des métiers			4	1	1		6
		TOTAL			5	16	530	501	69	32	1153
				48							

Public:

Le public est constitué principalement de jeunes (946 jeunes soit 88%). Quelques actions ont permis de sensibiliser des parents et des professionnel-les (110 pro).





BILAN GENERAL:

Ainsi, ce projet propose une réflexion générale sur les stéréotypes et les inégalités femmes/hommes, à une diversité d'acteurs (les jeunes, leurs parents, leurs professeurs ou animateurs/trices). Ces temps d'échanges visent à déconstruire les préjugés et ainsi faire évoluer les mentalités autant qu'à fournir des informations juridiques et sociales indispensables.

En 2019, le CIDFF a élargi sa cible, en sensibilisant des primaires pour la première fois, grâce au projet « 1 2 3 égalité » créé par le CIDFF de Boulogne.

Les fiches d'évaluation montrent une satisfaction globale du public. Les outils semblent adaptés, les informations de qualité et les échanges sont appréciés. Il n'est pas rare que les élèves nous demandent quand aura lieu la prochaine session.

Il s'agit donc d'un projet qui fonctionne très bien, aussi bien auprès des jeunes que des professionnel-les. Les demandes d'interventions sont en augmentation constante chaque année (le nombre d'actions ayant presque doublé entre 2017 et 2019), au point que le CIDFF est obligé de refuser certaine sollicitation par manque de budget.









Jeunes et citoyens

Afin de permettre aux jeunes du département de découvrir le système judiciaire et de mieux connaitre leur rôle en tant que citoyen, le CIDFF a créé et mis en place des ateliers « jeunes et citoyen.ne.s ». Le but de cette action est de permettre aux jeunes de développer leur esprit critique et de s'exprimer librement sur des notions clés de la citoyenneté en France. C'est également l'occasion pour eux de poser des questions sur leur droit et sur la justice, des thèmes souvent peu ou mal connus du jeune public.

OBJECTIFS:

- Développer l'esprit critique ainsi que sa capacité à argumenter
- Favoriser l'autocritique et l'évaluation rationnelle des arguments
- Questionner sa propre citoyenneté, interroger les évidences sur les organisations politiques et sociales
- Favoriser l'émergence d'une conscience politique en exprimant ses questionnements
- Appréhender les règles du débat démocratique en s'essayant aux échanges argumentés
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Promouvoir le travail collaboratif et la prise de décision démocratique
- Permettre aux jeunes de découvrir le système judiciaire français

LIEUX D'INTERVENTION:

En 2019, le CIDFF de Nanterre a animé 5 ateliers « jeunes et citoyen.ne.s » dans le collège Evariste Gallois de Nanterre.

DEROULEMENT DE L'ACTION:

Ces interventions se déroulent sur une journée. Le CIDFF se déplace dans la structure d'accueil pour animer un jeu qui leur permet de comprendre de manière ludique le fonctionnement du tribunal correctionnel. Dans un deuxième temps, une sortie au TGI de Nanterre est proposée au groupe pour qu'il assiste à des audiences de comparution immédiate.

N°	Date	Ville	Structure Thématic		Ac	lulte	Jeu	nes	Р	ro	Total
l'	Date	VIIIC	Oti dotai c	memanque	F	Н	F	Н	F	Н	Total
1	21/05/2019	Nanterre	Collège E. Gallois	Jeune et citoyen			7	8	1	1	17
2	22/05/2019	Nanterre	Collège E. Gallois	Jeune et citoyen			9	12	2	0	23
3	23/05/2019	Nanterre	Collège E. Gallois	Jeune et citoyen			9	9	1	1	20
4	23/05/2019	Nanterre	Collège E. Gallois	Jeune et citoyen			8	9	1	1	19
5	19/12/2019	Nanterre	Collège E. Gallois	Jeune et citoyen				4	1	1	11
					0	0	38	42	6	4	90

PERCEPTION DES ATELIERS PAR LES JEUNES

Dans l'ensemble, le public destinataire de ces interventions semble à la fois trouver un intérêt à participer à l'atelier mais également un plaisir ludique. Ce moment est l'occasion pour eux de s'exprimer ouvertement sur des sujets qu'ils/ elles n'abordent pas en classe. Les élèves apprécient particulièrement la sortie organisée au TGI de Nanterre et montre souvent un vif intérêt pour l'organisation du système judiciaire dont ils/elles ont souvent une vision erronée. Le CIDFF a de nouveau été sollicité pour organiser cette action au cours de l'année 2020.

Ateliers philo "Critique et moi"

Dans le cadre de la prévention primaire de la radicalisation, le CIDFF a créé et mis en place des ateliers philo à destination du jeune public. Il s'agit d'offrir aux jeunes un espace de libre parole où la principale exigence réside dans l'argumentation de leur point de vue. Bien que favorisant l'émergence et le développement de l'esprit critique, cet atelier s'est avéré être aussi un lieu d'écoute offrant aux jeunes la possibilité d'aborder des sujets souvent passés sous silence. A la prévention de la radicalisation s'est donc ajoutée la nécessité pour les jeunes d'avoir un lieu d'échanges pour étoffer et structurer leur pensée.

OBJECTIFS:

- Développer l'esprit critique ainsi que sa capacité à argumenter
- Favoriser l'autocritique et l'évaluation rationnelle des arguments
- Questionner sa propre citoyenneté, interroger les évidences sur les organisations politiques et sociales
- Favoriser l'émergence d'une conscience politique en exprimant ses questionnements
- Appréhender les règles du débat démocratique en s'essayant aux échanges argumentés
- Promouvoir le travail collaboratif et la prise de décision démocratique
- Participer à la prévention de la radicalisation

LIEUX D'INTERVENTION:

En 2019, le CIDFF de Nanterre a animé 22 ateliers philo dans les collèges, espaces jeunesse, club ados, associations de quartier et centres socioculturels du nord des Hauts-de-Seine (Nanterre, Villeneuve-la-Garenne, Bois Colombes et Colombes).

DEROULEMENT DE L'ACTION:

L'atelier philo dure deux heures. Le CIDFF se déplace dans la structure d'accueil des jeunes. En général, la tranche d'âge se situe entre 11 et 15 ans.

L'atelier se déroule en deux temps qui recouvrent deux activités. Souvent, les jeunes nous sollicitent sur de nombreux sujets ce qui ne permet de réaliser que la première activité.

PERCEPTION DES ATELIERS PAR LES JEUNES

Dans l'ensemble, les jeunes semblent à la fois trouver un intérêt à participer à l'atelier mais également un plaisir ludique. Ils expriment avoir peu d'espace de parole dans le cadre de leurs activités quotidiennes et profitent du temps de l'atelier pour exprimer tout type d'interrogations. Dans un des derniers ateliers, les intervenantes ont été longuement sollicitées sur les questions du placement des enfants en famille d'accueil, de la pédophilie et du cyber harcèlement. En 2020, le CIDFF est sollicité pour mettre en place une trentaine d'ateliers philo.



	Etablissement	Commune	Date	Public	Jeunes		unes Adultes		
				F	G	F	Н		
1	Espace jeunesse P'arc	Nanterre	25-févr	12 à 17 ans	5	2	1	2	10
2	PJJ	VLG	27-févr	PJJ	3 6		2	1	12
3	CSC Petit Colombes	Colombes	04-mars	12 à 17 ans	4	9		2	15
4	CSC Nouveau Monde	VLG	07-mars	12 à 17 ans	5	5	3	2	15
5	Collège André DOUCET	Nanterre	18-mars	5 ème SEGPA	3	5	1		9
6	CMJ	Bois Colombes	28-mars	CMJ	5	2	1		8
7	CMJ	Bois Colombes	10-avr	CMJ	5	6		1	12
8	Collège Paul Eluard	Nanterre	11-avr	5 ème	6	4	1		11
9	Collège Paul Eluard	Nanterre	11-avr	5 ème	9	12		1	22
10	Collège Paul Eluard	Nanterre	12-avr	5 ème	8	10	1		19
11	Collège Paul Eluard	Nanterre	12-avr	5 ème	12	6	1		19
12	Collège les Bouvets	Puteaux	14-juin	5ème	12	11	1	1	25
13	Collège les Bouvets	Puteaux	14-juin	5ème	11	9	1		21
14	Collège les Bouvets	Puteaux	14-juin	5ème	10	10	1		21
15	Collège les Bouvets	Puteaux	14-juin	5ème	13	12	1		26
16	CMJ	Bois Colombes	17-juin	CMJ	7	3	1		11
17	Collège Pompidou	VLG	20-juin		14	15	3	2	34
18	PJJ	VLG	25-juin	PJJ	0	7	2	1	10
19	Collège Evariste Galois	Nanterre	05-nov	3ème	11	11	1		23
20	Collège Evariste Galois	Nanterre	06-nov	3ème	10	13	1		24
21	Collège Evariste Galois	Nanterre	18-nov	3ème	9	9	1		19
22	Collège Evariste Galois	Nanterre	18-nov	3ème	9 11		2	1	23
					171	178	26	14	389
		34	49	4	0				



2. Promotion de la citoyenneté

ATELIERS GIPA "être parents après la séparation"

Dans le cadre de la généralisation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (GIPA), la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et ses partenaires comme la FNCIDFF ont souhaité mettre en place des séances d'information afin de développer une approche globale des situations de séparations.

L'objectif est d'aider les parents à mieux identifier leurs rôles et leurs responsabilités parentales lors d'une séparation ainsi que les différents impacts de cette séparation, notamment sur leurs enfants pour prendre des décisions éclairées à l'égard de la nouvelle organisation familiale grâce à une meilleure connaissance de leurs droits et obligations.

Chaque séance d'information collective "Parents après la séparation" est co-animée par un trio, agent de la Caisse d'Allocations Familiales, médiatrice familiale et juriste du CIDFF.

Chaque séance dure 2h. Elle se déroule en 3 temps afin de permettre d'évoquer d'abord les impacts psycho-sociaux de la séparation au niveau des adultes et des enfants. Puis les aspects juridiques de la séparation (coparentalité, intérêt de l'enfant, résidence, contribution à l'entretien et à l'éducation et différents types de séparation). Enfin la communication entre parents et parents/enfants grâce à la médiation familiale notamment.

Ce projet permet également de faire connaître les intervenants locaux et peut donner lieu à des rendez-vous individuels à l'issue des séances.

En 2018, 6 ateliers ont été co-animés par une juriste du CIDFF des Hauts-de-Seine Nanterre sur les villes de Colombes et de Gennevilliers. **30 femmes** ont assisté à ces ateliers.

Jour	Lieu	Nombre de personnes
15 Février	Agence CAF de Colombes	7 femmes
20 Mars	0 Mars Centre social A. Césaire - Gennevilliers	
22 Mai Agence CAF de Colombes		2 femmes
21 Juin	1 Juin Centre social A. Césaire- Gennevilliers	
25 Octobre	Agence CAF de Colombes	9 femmes
20 Décembre Agence CAF de Colombes		6 femmes

La quasi absence de pères, si elle s'explique, pourrait faire l'objet d'une réflexion afin de trouver un moyen de les mobiliser sur des questions qui les concernent tout autant que les mères.

Les partenaires s'interrogent aussi sur la mise en place de mode de garde, afin que les enfants ne soient pas présents lors de ces ateliers, permettant aux parents de bénéficier d'une véritable liberté de parole.

Citoyenneté et valeurs de la République

Le CIDFF travaille en étroite collaboration avec les centres sociaux et coordinations linguistiques du nord du département, depuis de nombreuses années.

En effet, le CIDFF propose des actions de sensibilisation sur la citoyenneté et les valeurs de la République (Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité), à destination des femmes inscrites en cours d'alphabétisation.

Objectifs:

Les ateliers ont pour objectif d'apporter aux femmes immigrées ou issues de l'immigration des éléments leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la société française et d'identifier les lois fondamentales qui régissent la vie familiale, sociale et les relations de travail y compris les informations sur les droits des femmes en France. Nous proposons également des informations en droit des étrangers, afin de leur transmettre des informations sur la naturalisation et les conditions d'obtention des différents titres de séjours. Le CIDFF anime également des actions sur le thème de « l'éducation non sexistes » afin de déconstruire ensemble les stéréotypes sexistes qui enferment les filles et les garçons dans de cases prédéfinies en fonction de leur sexe et non de leurs désirs.





4

PERSPECTIVES

Maison des femmes

Le CIDFF a imaginé de créer un espace partagé entre plusieurs associations ayant comme projet la promotion de l'égalité femmes/hommes. Le CIDFF a présenté aux élus de Nanterre, en 2017, un projet ambitieux : l'ouverture d'une maison des femmes. Cette idée, soutenue par des habitants et des élu-es locaux devrait voir le jour prochainement. La Maison des Femmes et de l'Egalité propose, dans un même lieu, une offre de services divers et complémentaires, développant ainsi une approche globale des situations grâce à une réponse multifactorielle issue de la pluridisciplinarité des intervenant-es,: accès au droit, au soin, activités socio-culturelles...

Observatoire départemental des violences faites aux femmes

Depuis plusieurs années, les associations spécialisées demandent la création d'un observatoire départemental des violences faites aux femmes dans les Hauts-de-Seine. La compilation de chiffres, de diagnostics et la coordination de réponses adaptées est essentielle à l'élaboration d'une politique départementale efficace.

Un partenariat avec l'Université de Nanterre pourrait également être envisagé, permettant de mobiliser des chercheur-es investi-es dans le champ de l'égalité et des violences. Des nouvelles actions pourraient être mises en œuvre.

Dispositif Femmes victimes de violences 92

En 2020, les CIDFF des Hauts de Seine devraient intégrer le dispositif départemental « FVV 92 ». Cela devrait faciliter la communication locale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et de fait améliorer l'orientation des victimes vers les associations spécialisées.

Prise en charge des auteurs

En 2020, le CIDFF ouvrira une consultation psychologique, au SPIP 92, spécialisée pour que les auteurs volontaires ou ayant une obligation de soin, puissent bénéficier d'un accompagnement.

Afin de lutter contre les violences faites aux femmes, il parait nécessaire d'accompagner les auteurs de violences conjugales sur le chemin les menant au désengagement de la violence.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail

Les violences sexistes et sexuelles en entreprise sont loin d'être un phénomène marginal. Elles concernent spécifiquement les femmes.

Depuis le 1er janvier 2019, de nouvelles obligations incombent à l'employeur en matière de prévention des risques de violences sexistes et sexuelles en entreprise. La lutte contre ces violences passe par une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites, le rappel clair et précis du rôle de l'employeur (privé ou public) et des garanties apportées aux salariés, ainsi que la mise en place d'un protocole.

Action en direction des jeunes

Engagé depuis de nombreuses années auprès des jeunes, le CIDFF souhaite renforcer son action de prévention des violences sexistes et sexuelles chez les jeunes, par l'accompagnement juridique et psychologique des jeunes. En 2020, le CIDFF propose de multiplier ses permanences spécialisées au sein des Espaces santé jeunes du département. Ces permanences d'accès aux droits viennent ainsi compléter une offre de service axée plutôt sur le volet santé.



Hauts-de-Seine / Nord



71 rue des Fontenelles - 92000 Nanterre Tél. : 01 71 06 35 50 - Fax 01 49 06 94 69

E-mail: cidff92nord@gmail.com
Association loi de 1901 SIRET: 317 780 641 00021
http://hautsdeseine-nord.cidff.info/